

VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil municipal se sont réunis à la Salle des Fêtes Max FAVALELLI (afin de respecter les règles sanitaires et la distanciation physique), jeudi 8 avril 2021 sous la présidence de M. Roger LITAUDON, Maire.

Etaient présents : M. MONIER, Mme PÉRICHON, M. ALLAIN, Mme PARRET BONMARTIN, M. ATHAYNE, Mme DESVIGNE, Mme FAURE, M. JOLY, Mme LACAU, Mme DIAT, Mme FERREIRA, Mme IMBERT, M. SAUVESTRE, Mme MARTINET SCHIRCH, M. PISSOCHET, M. RENON, M. CARBON, M. OLIVEIRA, Mme DAVAUD, M. MALLET, Mme AZEVEDO, Mme MARTIN, M. PERET.

Etaient excusés : M. PETIT, M. MERCIER, Mme LUCOTTE

Pouvoirs : M. PETIT (à M. ATHAYNE), M. MERCIER (à M. JOLY), Mme LUCOTTE (à Mme PÉRICHON)

Secrétaire de séance : M. RENON

FINANCES ;

Budget principal : affectation des résultats de l'exercice 2020.

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de M. LITAUDON Roger, a approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 le 8 avril 2021,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- | | |
|--------------------------------------|-------------|
| • Un excédent de fonctionnement de : | 280 304,16€ |
| • Un excédent reporté de : | 205 439,76€ |

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 485 743,92€

- | | |
|---|---------------|
| • Un excédent d'investissement de : | 656 706,13€ |
| • Un déficit des restes à réaliser de : | - 436 985,59€ |

Soit un excédent de financement de : 219 720,54€

Monsieur le Maire indique qu'il n'y a pas lieu d'effectuer une affectation complémentaire en réserve et propose d'affecter les résultats excédentaires sur le budget 2021.

OUI cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité

D'AFFECTER le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCÉDENT	485 743,92€
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00€
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	485 743,92€
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	656 706,13€
PUBLICATION au R.A.A. : néant	

Pour extrait conforme
Le Maire



VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil municipal se sont réunis à la Salle des Fêtes Max FAVALELLI (afin de respecter les règles sanitaires et la distanciation physique), jeudi 8 avril 2021 sous la présidence de M. Roger LITAUDON, Maire.

Etaient présents : M. MONIER, Mme PÉRICHON, M. ALLAIN, Mme PARRET BONMARTIN, M. ATHAYNE, Mme DESVIGNE, Mme FAURE, M. JOLY, Mme LACAUX, Mme DIAT, Mme FERREIRA, Mme IMBERT, M. SAUVESTRE, Mme MARTINET SCHIRCH, M. PISSOCHET, M. RENON, M. CARBON, M. OLIVEIRA, Mme DAVAUD, M. MALLET, Mme AZEVEDO, Mme MARTIN, M. PERET.

Etaient excusés : M. PETIT, M. MERCIER, Mme LUCOTTE

Pouvoirs : M. PETIT (à M. ATHAYNE), M. MERCIER (à M. JOLY), Mme LUCOTTE (à Mme PÉRICHON)

Secrétaire de séance : M. RENON

FINANCES ;

Budget annexe de l'assainissement : affectation des résultats de l'exercice 2020

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de M. LITAUDON Roger, a approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 le 8 avril 2021,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

STATUANT sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,

CONSTATANT que le compte administratif fait apparaître :

- | | |
|--------------------------------------|-------------|
| • un excédent de fonctionnement de : | 59 234,26 € |
| • un excédent reporté de : | 13 797,51 € |

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 73 031,77 €

- | | |
|---|----------------|
| • un déficit d'investissement de : | - 168 038,02 € |
| • un déficit des restes à réaliser de : | - 347,78 € |

Soit un besoin de financement de : 168 385,80 €

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de couvrir le déficit d'investissement et propose d'affecter l'intégralité du résultat de fonctionnement sur l'affectation complémentaire en réserve du budget 2021.

OUI cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal

DECIDE à l'unanimité

D'AFFECTER le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION au 31/12/2020 : excédent	73 031,77 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE en RÉSERVE (1068)	73 031,77 €
RÉSULTAT REPORTÉ en FONCTIONNEMENT (002)	0,00 €

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : Déficit - **168 038,02 €**

PUBLICATION au R.A.A. : néant (mesure ne comportant pas de réglementation à portée générale).

Pour extrait conforme,
Le Maire,



VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil municipal se sont réunis à la Salle des Fêtes Max FAVALELLI (afin de respecter les règles sanitaires et la distanciation physique), jeudi 8 avril 2021 sous la présidence de M. Roger LITAUDON, Maire.

Etaient présents : M. MONIER, Mme PÉRICHON, M. ALLAIN, Mme PARRET BONMARTIN, M. ATHAYNE, Mme DESVIGNE, Mme FAURE, M. JOLY, Mme LACAUX, Mme DIAT, Mme FERREIRA, Mme IMBERT, M. SAUVESTRE, Mme MARTINET SCHIRCH, M. PISSOCHET, M. RENON, M. CARBON, M. OLIVEIRA, Mme DAVAUD, M. MALLET, Mme AZEVEDO, Mme MARTIN, M. PERET.

Etaient excusés : M. PETIT, M. MERCIER, Mme LUCOTTE

Pouvoirs : M. PETIT (à M. ATHAYNE), M. MERCIER (à M. JOLY), Mme LUCOTTE (à Mme PÉRICHON)

Secrétaire de séance : M. RENON

FINANCES ;

Budget annexe de l'eau : affectation
des résultats de l'exercice 2020

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de M. LITAUDON Roger, a approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 le 8 avril 2021,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

STATUANT sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,

CONSTATANT que le compte administratif fait apparaître :

• un déficit de fonctionnement de :	- 949,87 €
• un excédent reporté de :	39 667,68 €
<u>Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :</u>	<u>38 717,81 €</u>
• un excédent d'investissement de :	55 934,85 €
• un déficit des restes à réaliser de :	- 1 294,00 €
<u>Soit un excédent de financement de :</u>	<u>56 640,85 €</u>

OUI cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal

DECIDE à l'unanimité,

D'AFFECTER le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION au 31/12/2020 : EXCÉDENT	38 717 ,81 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE en RÉSERVE (1068)	0,00 €
RÉSULTAT REPORTÉ en FONCTIONNEMENT (002)	38 717,81 €

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : Excédent	55 934,85 €
---	--------------------

PUBLICATION au R.A.A. : néant (mesure ne comportant pas de réglementation à portée générale).

Pour extrait conforme,
Le Maire,



VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil municipal se sont réunis à la Salle des Fêtes Max FAVALELLI (afin de respecter les règles sanitaires et la distanciation physique), jeudi 8 avril 2021 sous la présidence de M. Roger LITAUDON, Maire.

Etaient présents : M. MONIER, Mme PÉRICHON, M. ALLAIN, Mme PARRET BONMARTIN, M. ATHAYNE, Mme DESVIGNE, Mme FAURE, M. JOLY, Mme LACAUX, Mme DIAT, Mme FERREIRA, Mme IMBERT, M. SAUVESTRE, Mme MARTINET SCHIRCH, M. PISSOCHET, M. RENON, M. CARBON, M. OLIVEIRA, Mme DAVAUD, M. MALLET, Mme AZEVEDO, Mme MARTIN, M. PERET.

Etaient excusés : M. PETIT, M. MERCIER, Mme LUCOTTE

Pouvoirs : M. PETIT (à M. ATHAYNE), M. MERCIER (à M. JOLY), Mme LUCOTTE (à Mme PÉRICHON)

Secrétaire de séance : M. RENON

FINANCES ;

Exercice 2021 : budget primitif principal.

Vu la Loi Engagement et Proximité et notamment l'article 93 de la Loi N°2019-1461 du 27 décembre 2019,

Vu le nouvel article L2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales portant obligation de présenter un état annuel des indemnités des élus perçues avant l'examen du budget communal,

Vu le débat d'orientations budgétaires lors de la séance du conseil municipal en date du 11 février 2021,

Vu l'avis de la commission vie associative, sportive et jeunesse en date du 5 mars 2021,

Vu l'avis de la commission travaux, urbanisme, eau, assainissement, sécurité, environnement et cadre de vie en date du 16 mars 2021,

Vu l'avis de la commission administration générale, finances et budget, gestion administrative des logements en date du 30 mars 2021,

Monsieur le Maire présente un budget 2021 équilibré en fonctionnement à hauteur de 4 743 263,34€ et en investissement pour 4 092 999, 83 €.

Il précise que suite à la réforme de la fiscalité locale, la Commune a intégré le taux départemental sur le foncier bâti et que l'application d'un coefficient correcteur a permis de neutraliser les écarts.

Les dotations de l'Etat, notifiées, ont pu être intégrées au présent budget.

Enfin il indique que le résultat 2020 de fonctionnement du budget assainissement ne permettant pas de couvrir le déficit d'investissement, une subvention d'équilibre sera prévue sur le budget principal.

Enfin, seules les subventions d'investissement notifiées étant inscrites, un emprunt est inscrit pour assurer l'équilibre de la section.

OUI cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

APPROUVE le projet de budget principal pour 2021, équilibré à 4 743 263,34 € en fonctionnement et à 4 092 999,83 € en investissement.

PUBLICATION au R.A.A. : néant (mesure ne comportant pas de réglementation à portée générale)

Pour extrait conforme,
Le Maire,



IV - ANNEXES	IV
ARRÊTÉ ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : ..27...
Nombre de membres présents: ..24...
Nombre de suffrages exprimés : ..27...
VOTES Pour : ..27...
Contre :0...
Abstentions :0...

Date de convocation : 30/03/2021

Présenté par le Maire ,
A Varennes-sur-Allier, le 08/04/2021
le Maire ,
Délibéré par l'Assemblée délibérante en session Ordinaire
A Varennes-sur-Allier, le 08/04/2021



Les membres du Conseil Municipal,

**Signatures des conseillers municipaux présents
et ceux « ayant reçu pouvoir »**

(Budget général, Budget annexe eau, Budget annexe assainissement)

	M. MONIER 	Mme PERICHON 	M. ALLAIN 
Mme PARRET 	M. ATHAYNE 	Mme DESVIGNE 	Mme FAURE 
M. SAUVESTRE 	Mme MARTINET-SCHIRCH 	M. JOLY 	Mme LACAUX 
M. MERCIER 	Mme MARTIN 	M. CARBON 	Mme LUCOTTE 
M. PERET 	Mme FERREIRA 	M. PISSOCHET 	Mme DIAT 
M. MALLET 	Mme DAVAUD 	M. OLIVEIRA 	Mme IMBERT 
M. RENON 	Mme AZEVEDO 	M. PETIT 	

VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil municipal se sont réunis à la Salle des Fêtes Max FAVALELLI (afin de respecter les règles sanitaires et la distanciation physique), jeudi 8 avril 2021 sous la présidence de M. Roger LITAUDON, Maire.

Etaient présents : M. MONIER, Mme PÉRICHON, M. ALLAIN, Mme PARRET BONMARTIN, M. ATHAYNE, Mme DESVIGNE, Mme FAURE, M. JOLY, Mme LACAUX, Mme DIAT, Mme FERREIRA, Mme IMBERT, M. SAUVESTRE, Mme MARTINET SCHIRCH, M. PISSOCHET, M. RENON, M. CARBON, M. OLIVEIRA, Mme DAVAUD, M. MALLET, Mme AZEVEDO, Mme MARTIN, M. PERET.

Etaient excusés : M. PETIT, M. MERCIER, Mme LUCOTTE

Pouvoirs : M. PETIT (à M. ATHAYNE), M. MERCIER (à M. JOLY), Mme LUCOTTE (à Mme PÉRICHON)

Secrétaire de séance : M. RENON

FINANCES ;

Exercice 2021 : budget annexe de l'assainissement.

Vu l'avis de la commission administration générale, finances et budget, gestion administrative des logements en date du 30 mars 2021,

Monsieur le Maire présente un budget 2021 équilibré en exploitation (fonctionnement) à hauteur de 142 987, 23 € et en investissement pour 1 564 532, 85 €.

Il précise que l'augmentation de la redevance assainissement votée en décembre a été intégrée et que seules les subventions d'investissement notifiées ayant été inscrites, l'équilibre de la section est assuré par l'emprunt.

OUI cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité

APPROUVE le projet de budget annexe de l'assainissement pour 2021, équilibré à 142 987,23 € en exploitation et à 1 564 532,85 € en investissement.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



IV - ANNEXES	IV
ARRÊTÉ ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : ..23...
Nombre de membres présents: ..24...
Nombre de suffrages exprimés : ..23...
VOTES - Pour : ..23...
Contre : ..0...
Abstentions : ..0...

Date de convocation : 30/03/2021

Présenté par le Maire ,
A Varennes-sur-Allier, le 08/04/2021
le Maire ,
Délibéré par l'Assemblée délibérante en session Ordinaire
A Varennes-sur-Allier, le 08/04/2021



Les membres de l'Assemblée Délibérante,

**Signatures des conseillers municipaux présents
et ceux « ayant reçu pouvoir »
(Budget général, Budget annexe eau, Budget annexe assainissement)**

	M. MONIER 	Mme PERICHON 	M. ALLAIN 
Mme PARRET 	M. ATHAYNE 	Mme DESVIGNE 	Mme FAURE 
M. SAUVESTRE 	Mme MARTINET-SCHIRCH 	M. JOLY 	Mme LACAUX 
M. MERCIER 	Mme MARTIN 	M. CARBON 	Mme LUCOTTE 
M. PERET 	Mme FERREIRA 	M. PISSOCHET 	Mme DIAT 
M. MALLET 	Mme DAVAUD 	M. OLIVEIRA 	Mme IMBERT 
M. RENON 	Mme AZEVEDO 	M. PETIT 	

VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil municipal se sont réunis à la Salle des Fêtes Max FAVALELLI (afin de respecter les règles sanitaires et la distanciation physique), jeudi 8 avril 2021 sous la présidence de M. Roger LITAUDON, Maire.

Etaient présents : M. MONIER, Mme PÉRICHON, M. ALLAIN, Mme PARRET BONMARTIN, M. ATHAYNE, Mme DESVIGNE, Mme FAURE, M. JOLY, Mme LACAU, Mme DIAT, Mme FERREIRA, Mme IMBERT, M. SAUVESTRE, Mme MARTINET SCHIRCH, M. PISSOCHET, M. RENON, M. CARBON, M. OLIVEIRA, Mme DAVAUD, M. MALLET, Mme AZEVEDO, Mme MARTIN, M. PERET.

Etaient excusés : M. PETIT, M. MERCIER, Mme LUCOTTE

Pouvoirs : M. PETIT (à M. ATHAYNE), M. MERCIER (à M. JOLY), Mme LUCOTTE (à Mme PÉRICHON)

Secrétaire de séance : M. RENON

FINANCES ;

Exercice 2021 : budget annexe de l'eau.

Vu l'avis de la commission administration générale, finances et budget, gestion administrative des logements en date du 30 mars 2021,

Monsieur le Maire présente un budget 2021 en suréquilibre en fonctionnement et en investissement comme suit :

- Exploitation		
o Dépenses	950 €	
o Recettes	44 717€	
- Investissement		
o Dépenses	6 294 €	
o Recettes	56 884 €	

Il précise que des crédits ont été inscrits en investissement pour une inspection complémentaire du puits.

OUI cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité

APPROUVE le projet de budget annexe de l'eau pour 2021, présenté en suréquilibre comme l'article L. 1612-7 du Code général des collectivités territoriales le permet à 950 € en dépense d'exploitation et 44 717 € en recettes d'exploitation et à 6 294 € en dépenses d'investissement 56 884 € en recettes d'investissement.

PUBLICATION au R.A.A. : néant (mesure ne comportant pas de réglementation à portée générale)

Pour extrait conforme,
Le Maire,



IV - ANNEXES	IV
ARRÊTÉ ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice :	23
Nombre de membres présents :	24
Nombre de suffrages exprimés :	23
VOTES - Pour :	23
Contre :	0
Abstentions :	0

Date de convocation : 30/03/2021

Présenté par le Maire ,
A Varennes-sur-Allier, le 08/04/2021
le Maire ,
Délibéré par l'Assemblée délibérante en session Ordinaire
A Varennes-sur-Allier, le 08/04/2021



Les membres de l'Assemblée Délibérante,

**Signatures des conseillers municipaux présents
et ceux « ayant reçu pouvoir »
(Budget général, Budget annexe eau, Budget annexe assainissement)**

	M. MONIER 	Mme PERICHON 	M. ALLAIN 
Mme PARRET 	M. ATHAYNE 	Mme DESVIGNE 	Mme FAURE 
M. SAUVESTRE 	Mme MARTINET-SCHIRCH 	M. JOLY 	Mme LACAUX 
M. MERCIER 	Mme MARTIN 	M. CARBON 	Mme LUCOTTE 
M. PERET 	Mme FERREIRA 	M. PISSOCHET 	Mme DIAT 
M. MALLET 	Mme DAVAUD 	M. OLIVEIRA 	Mme IMBERT 
M. RENON 	Mme AZEVEDO 	M. PETIT 	

VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil municipal se sont réunis à la Salle des Fêtes Max FAVALELLI (afin de respecter les règles sanitaires et la distanciation physique), jeudi 8 avril 2021 sous la présidence de M. Roger LITAUDON, Maire.

Etaient présents : M. MONIER, Mme PÉRICHON, M. ALLAIN, Mme PARRET BONMARTIN, M. ATHAYNE, Mme DESVIGNE, Mme FAURE, M. JOLY, Mme LACAUX, Mme DIAT, Mme FERREIRA, Mme IMBERT, M. SAUVESTRE, Mme MARTINET SCHIRCH, M. PISSOCHET, M. RENON, M. CARBON, M. OLIVEIRA, Mme DAVAUD, M. MALLET, Mme AZEVEDO, Mme MARTIN, M. PERET.

Etaient excusés : M. PETIT, M. MERCIER, Mme LUCOTTE

Pouvoirs : M. PETIT (à M. ATHAYNE), M. MERCIER (à M. JOLY), Mme LUCOTTE (à Mme PÉRICHON)

Secrétaire de séance : M. RENON

FINANCES .

Budget 2021 : taux d'imposition.

Vu la Loi N°2020-1721 de finances pour 2021,

Vu l'avis de la commission administration générale, finances et budget, gestion administrative des logements en date du 30 mars 2021,

Considérant la suppression de la Taxe d'habitation sur les résidences principales,

Considérant le transfert du taux départemental de Taxe foncière sur les propriétés bâties au profit de la Commune,

La commission municipale a pris connaissance du produit estimé et prévisible au titre de la fiscalité 2021, pour 1 527 781 € après retraitement par intégration notamment d'une part des allocations compensatrices et d'autre part de la contribution du coefficient correcteur.

La commission a, de même, été informée du montant invariable de l'attribution de compensation devant être versée par la communauté de communes du fait du régime de la « taxe professionnelle unique » adopté depuis 2005, pour un montant de 1 340 599,00 €.

La commission a alors constaté qu'elle se trouvait en mesure de proposer un budget général équilibré et sincère, sans qu'il soit nécessaire de modifier les taux d'imposition autrement que par la variation induite par la loi.

OUÏ cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

FIXE comme suit les taux d'imposition des deux taxes directes sur les ménages (foncier bâti et foncier non bâti) :

* foncier bâti (taux communal 15,33 % + taux départemental 22, 87 %)	38,20 %
* foncier non bâti	37,72 %

PUBLICATION au R.A.A.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2021

Taxes	Bases d'imposition effectives 2020	Taux de référence pour 2021	Bases d'imposition prévisionnelles 2021	Produit de référence (col.3 x col.2)	TAUX VOTÉS	Produits attendus (col.3 x col.5)	Taux plafond pour 2021
Taxe foncière (bâti).....	5 525 491	38,20 (*)	5 034 000	1 922 988	38,20	1922 988 €	110,83
Taxe foncière (non bâti).....	112 709	37,72	112 200	42 322	37,72	42 322 €	122,62
CFE.....			0				>>>
			Totaux :	1 965 310		1 965 310 €	

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2021, cochez la case : (*) dont taux départemental 2020 : 22,87

AIDE AU CALCUL DES TAUX PAR VARIATION PROPORTIONNELLE

Il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas :
 - de reconduction des taux de référence
 - ou de variation différenciée

Taxes	Taux de référence de 2021	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE	Taux proportionnel (col.8 x col.10)
Taxe foncière (bâti).....	38,20		
Taxe foncière (non bâti).....	37,72		
CFE.....	>>>		
		Produit total souhaité = 1 965 310	
		Produit total de référence (total colonne 4)	

Si un des taux déterminé de manière proportionnelle excède le taux plafond, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2021

CVAE	IFER	TASCOM	TH	Taxe add. TFNB	TVA nationale	Total
>>>			29 807		>>>	29 807
Allocations compensatrices	DCRTP	versement	FNG-IR contribution	Effet du coefficient correcteur versement	Contribution correcteur	
150 628					- 617 964	

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2021

1965 310 €	+	29 807	+	150 628	+	0	+	0	+	- 617 964	=	1527 781 €
Total autres taxes à taux votés (colonne 6) Total autres taxes (cadre II) Allocations compensatrices et DCRTP Versement FNG-IR Contribution FNG-IR Versement coefficient correcteur Contribution coefficient correcteur												

A MOULINS

Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES

Le SYLVAIN EME

Le 22 MARS 2021

Le préfet,

le

Le maire,

le 8 avril 2021



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES

Taxe foncière (bâti) :

- a. Personnes de condition modeste
- b. Baux à réhabilitation, GPPV, Mayotte
- c. Exonération de longue durée (logements sociaux)
- d. Locaux industriels

Taxe foncière (non bâti) :

Cotisation foncière des entreprises (CFE) :

- a. Réduction des bases des créations d'établissements
- b. Exonération en zones d'aménagement du territoire
- c. Base minimum
- d. Locaux industriels
- e. Autres allocations

Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises :

Dotation pour perte de THLV :

Dotation TH (Mayotte) :

0,700662

6. COEFFICIENT CORRECTEUR

2. BASES NON TAXÉES

Bases exonérées par le conseil municipal

- Taxe foncière (bâti)
- Taxe foncière (non bâti)
- Cotisation foncière des entreprises (CFE)
- Bases exonérées par la loi
- Taxe foncière (bâti)
- Taxe foncière (non bâti)
- Cotisation foncière des entreprises (CFE)

Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles

3. CVAE

- a. CVAE : part nette versée par les entreprises
- b. CVAE : part dégrèvée
- c. CVAE : exonérations non compensées

4. TAXE D'HABITATION

- a. Bases hors résidences principales et locaux vacants
- b. Bases résidences secondaires soumises à majoration
- c. Bases des locaux vacants soumis à THLV
- d. Taux figé de taxe d'habitation
- e. Taux résidences secondaires soumises à majoration TH

5. PRODUIT DES IFR

- Éoliennes & hydroliennes
- Centrales électriques
- Centrales photovoltaïques
- Centrales hydrauliques
- Centrales géothermiques
- Transformateurs
- Stations radiorélectriques
- Gaz – Stockage, transport...

7. FRACTION DE TVA

>>>

8. ÉLÉMENTS UTILÉS AU VOTE DES TAUX

	Taux moyens communaux de 2020 au niveau départemental		Taux 2020 des EPCI	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2021 (col. 14 – col. 15)
	national	13		
Taxe foncière (bâti)	44,49	41,96	0,39400	110,83
Taxe foncière (non bâti)	49,79	36,03	1,86000	122,62
CFE	>>>	>>>	>>>	>>>

MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux communal majoré à ne pas dépasser	Taux maximum de la majoration spéciale	Taux de CFE perçus en 2020 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique
>>>	>>>	25,94
Taux moyen pondéré des taxes foncières de 2020 : national	>>>	>>>
communal	>>>	>>>

DIMINUTION SANS LIEN

Année au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée

Année au titre de laquelle les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés

RÉFORME FISCALE : DÉTERMINATION DU COEFFICIENT CORRECTEUR COMMUNAL

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

La sur ou sous-compensation est neutralisée chaque année à compter de 2021, par application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020, et à l'allocation compensatrice TFPB relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels (A du III de l'article 29 de la loi de finances pour 2021).

I – RESSOURCES À COMPENSER

Bases communales de TH des résidences principales pour 2020 x Taux communal TH 2017	4 040 431	x	12.47	=	504 839
+ Allocation compensatrice TH versée à la commune en 2020 au titre des exonérations compensées					99 679
+ Produit annuel moyen des rôles supplémentaires de TH des résidences principales perçus par la commune de 2018 à 2020					1 617
= ressources communales supprimées par la réforme					606 135 A

II – RESSOURCES DE COMPENSATION

Produit net de TFPB perçu par le département en 2020 sur la commune	1 222 052
+ Allocations compensatrices TFPB versée au département en 2020 pour les exonérations compensées sur la commune	1 286
+ Produit annuel moyen des rôles supplémentaires de TFPB perçus par le département de 2018 à 2020 sur la commune	
= ressources départementales affectées à la commune par la réforme	1 223 338 B

III – TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES APRÈS RÉFORME

Produits nets de TFPB perçus en 2020 par la commune et le département sur la commune	839 640	+	1 222 052	=	2 061 892 C
--	---------	---	-----------	---	--------------------

IV – SUR- OU SOUS-COMPENSATION (AVANT APPLICATION DU COEFFICIENT CORRECTEUR) ET CALCUL DU COEFFICIENT CORRECTEUR

Différence entre les ressources à compenser et celles transférées du département	606 135 A	-	1 223 338 B	=	- 617 203 D
--	------------------	---	--------------------	---	--------------------

$$\text{Coefficient correcteur} = 1 + \frac{\text{différence de ressources}}{\text{TFPB « après réforme »}} = 1 + \frac{- 617 203 \text{ **D**}}{2 061 892 \text{ **C**}}$$

$$= 0.700662 \text{ **E**}$$

Si **D** > 0 et **E** > 1) : commune sous-compensée
 Si **D** < 0 et **E** < 1) : commune sur-compensée
 Le coefficient correcteur ne s'applique pas aux communes sur-compensées avec une différence inférieure en valeur absolue à 10 000 €.

VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil municipal se sont réunis à la Salle des Fêtes Max FAVALELLI (afin de respecter les règles sanitaires et la distanciation physique), jeudi 8 avril 2021 sous la présidence de M. Roger LITAUDON, Maire.

Etaient présents : M. MONIER, Mme PÉRICHON, M. ALLAIN, Mme PARRET BONMARTIN, M. ATHAYNE, Mme DESVIGNE, Mme FAURE, M. JOLY, Mme LACAUX, Mme DIAT, Mme FERREIRA, Mme IMBERT, M. SAUVESTRE, Mme MARTINET SCHIRCH, M. PISSOCHET, M. RENON, M. CARBON, M. OLIVEIRA, Mme DAVAUD, M. MALLET, Mme AZEVEDO, Mme MARTIN, M. PERET.

Etaient excusés : M. PETIT, M. MERCIER, Mme LUCOTTE

Pouvoirs : M. PETIT (à M. ATHAYNE), M. MERCIER (à M. JOLY), Mme LUCOTTE (à Mme PÉRICHON)

Secrétaire de séance : M. RENON

FINANCES ;

Allocations accordées par la ville, cotisations et contributions versées aux organismes : état pour 2021.

Vu l'avis de la commission vie associative, sportive et jeunesse en date du 5 mars 2021,

Vu l'avis de la commission administration générale, finances et budget, gestion administrative des logements en date du 30 mars 2021,

Monsieur le Maire présente le détail des allocations, cotisations et contributions aux organismes publics prévus pour l'année 2021 tel que mentionné en pièce jointe.

Cette liste comprend l'état des cotisations versées aux organismes auxquels la commune adhère pour 2021 ainsi que les contributions aux organismes publics.

OUÏ cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les propositions ci-annexées,
- **APPROUVE** le versement d'une allocation mensuelle de 200€ en faveur du Secours Populaire pour compenser les loyers de la boutique sise rue Antoine Fayard et autorise le Maire à signer tout document utile à cette mise en œuvre,

- **CONSTATE** que les crédits nécessaires au paiement des allocations, des cotisations et des contributions aux organismes publics susvisées figurent au budget primitif de 2021, article 6574, article 6553, article 65548, article 657362 et article 6281.

PUBLICATION au R.A.A.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Allocations aux associations

Année 2021

Organisme	Objet de l'Allocation	Montant 2020	Mode de calcul 2021	Montant 2021
Comité de l'Allier du Concours de la Résistance et de la Déportation	Concours de la Résistance	48,00 €		48,00 €
AFM Allier	Téléthon (Promesse de don)	300,00 €		300,00 €
Association Viltais	Subvention de fonctionnement PIJ	30 410,00 €		30 410,00 €
Basket-Club Varennois	Brocante	- €		
Collège Antoine de St-Exupery	Voyage	112,95 €		
Comité des Fêtes	Brocante	- €		
Comité du Concours Agricole	Régie Exposition Commerciale	- €		- €
Coopérative école Les 2 Erables	Transports scolaires	274,86 €		305,40 €
Coopérative école Les 2 Erables	Arbre de Noël	569,70 €		633,00 €
Coopérative école Les 4 Vents	Transports scolaires	203,86 €		173,06 €
Coopérative école Les 4 Vents	Arbre de Noël	422,00 €		358,70 €
Coopératives écoles maternelles (Provision)	Transports scolaires	101,80 €		101,80 €
Coopératives écoles maternelles (Provision)	Arbre de Noël	211,10 €		211,00 €
Coopérative école G. Sand	Transports scolaires	2 764,80 €		2 749,44 €
Groupement des Louvetiers de l'Allier	Destruction pigeons	500,00 €		500,00 €
Conservatoire des Espaces naturels de l'Allier (opération bord Allier)				
Apprentis	Meilleurs Apprentis			100,00 €
SPA	stérilisation chats		50 € / chat	2 000,00 €
Restaurants du Cœur	Antenne de Varennes/Allier	1 000,00 €		1 000,00 €
Secours Populaire	Loyer local R A Fayad	800,00 €		2 400,00 €
Secours Populaire	Antenne de Varennes/Allier	150,00 €		150,00 €
	TOTAL	37 869,07 €		41 440,40 €

Cotisations aux organismes

Année 2021

Payées en compte 6281

Organisme	Objet de la cotisation	Montant 2020	Mode de calcul 2021	Montant 2021
Association des Maires de l'Allier	Cotisation	1 082,24 €	0,28X€3666+65	1 091,48 €
Association de Promotion de la liaison RN7/A71	Cotisation	32,00 €		32,00 €
Association Aire N7	Cotisation	145,00 €		145,00 €
Association RN7 2x2 voies	Cotisation	150,00 €		150,00 €
Conseil National des Villes et Villages Fleuris	Cotisation	0,00 €		225,00 €
Chambre d'Agriculture pour MPP	Adhésion	0,00 €		588,00 €
SACPA fourrière	Cotisation	5 667,48 €	3666 hab * 1,3€ HT	5 718,96 €
Adhésion Ludothèque	Adhésion	45,00 €		45,00 €
Adhésion Fab Lab	adhésion	50,00 €		50,00 €
ATDA cotisation de base	Cotisation	3 347,34 €	0,94€X3666	3 482,70 €
ATDA RGPD		1 250,00 €		1 250,00 €
Allier à livre ouvert	Cotisation	498,54 €		503,02 €
Adhésion fédération Village Etape		2 403,68 €	1,38CX3666	5 059,08 €
Provision				500,00 €
	TOTAL	14 671,28 €		18 840,24 €

Contribution aux organismes

Année 2021

Objet de la contribution	Organisme	Article comptable	Montant 2021
Contribution totale		6553	76 680,00 €
Contribution normale	SDIS		76 680,00 €
Contribution exceptionnelle (travaux)	SDIS		0,00 €
Contribution totale		65548	97 662,00 €
cotisation ordinaire sur budget général	SDE 03		587,00 €
Cotisation pour travaux avec étalement	SDE 03		5 355,00 €
Cotisation ordinaire sur budget éclairage	SDE 03		28 901,00 €
achat d'énergie	SDE 03		41 426,00 €
cotisation travaux éclairage sans étalement	SDE 03		0,00 €
cotisation travaux éclairage avec étalement	SDE 03		20 539,00 €
cotisation ordinaire sur budget télécommunications	SDE 03		854,00 €
Contribution totale	SIVOM Val d'Allier	65548	550,00 €
Cotisation annuelle	SIVOM Val d'Allier		550,00 €
Contribution totale	CCAS	657362	3 484,00 €
Subvention annuelle maximale	CCAS		3 384,00 €
Reversement redevance sur locations	CCAS		100,00 €

VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil municipal se sont réunis à la Salle des Fêtes Max FAVALELLI (afin de respecter les règles sanitaires et la distanciation physique), jeudi 8 avril 2021 sous la présidence de M. Roger LITAUDON, Maire.

Etaient présents : M. MONIER, Mme PÉRICHON, M. ALLAIN, Mme PARRET BONMARTIN, M. ATHAYNE, Mme DESVIGNE, Mme FAURE, M. JOLY, Mme LACAUX, Mme DIAT, Mme FERREIRA, Mme IMBERT, M. SAUVESTRE, Mme MARTINET SCHIRCH, M. PISSOCHET, M. RENON, M. CARBON, M. OLIVEIRA, Mme DAVAUD, M. MALLET, Mme AZEVEDO, Mme MARTIN, M. PERET.

Etaient excusés : M. PETIT, M. MERCIER, Mme LUCOTTE

Pouvoirs : M. PETIT (à M. ATHAYNE), M. MERCIER (à M. JOLY), Mme LUCOTTE (à Mme PÉRICHON)

Secrétaire de séance : M. RENON

FINANCES ;

Versement d'une subvention d'équilibre au budget annexe de l'assainissement

Vu l'article L2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission administration générale, finances et budget, gestion administrative des logements en date du 30 mars 2021,

Vu la nécessité pour la Commune de répondre à la mise en demeure faite par l'Etat en 2012 pour mettre en conformité les installations d'assainissement collectif et non collectif desservant les secteurs des Haies Basses, de Montloubet, du Moulin de Gravière et du Moulin Vaque dont les rejets non traités se font directement dans le ruisseau du Valençon,

Vu la nécessité pour la Commune de réhabiliter les réseaux d'eaux usées avant de poursuivre les travaux d'aménagement en surface des entrées de ville,

Vu la hausse de 10% de la taxe d'assainissement votée lors de la séance du Conseil municipal du 3 décembre 2020,

Considérant que le résultat de fonctionnement du budget assainissement ne permet pas de couvrir le déficit d'investissement,

Considérant la nécessité pour la Commune de poursuivre les travaux d'assainissement,

Considérant l'impossibilité de financer ces travaux sans une augmentation excessive de la redevance d'assainissement,

Monsieur le Maire propose de recourir, à titre exceptionnel, au versement d'une subvention d'équilibre du budget principal vers le budget annexe de l'assainissement afin de couvrir le déficit d'investissement que le résultat 2020 du budget annexe ne permet pas de couvrir soit 95 006, 25 €.

OUÏ cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- DÉCIDE de verser, à titre exceptionnel, une subvention d'équilibre au budget annexe de l'assainissement à hauteur de 95 006, 25 € afin de couvrir les besoins de financement (83 637,25€ en compte 131 et 11 369€ en compte 774),
- CONSTATE que les crédits nécessaires au paiement de cette subvention figurent au budget primitif de 2021, en compte 204 111,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile au suivi de ce dossier.

PUBLICATION au R.A.A.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil municipal se sont réunis à la Salle des Fêtes Max FAVALELLI (afin de respecter les règles sanitaires et la distanciation physique), jeudi 8 avril 2021 sous la présidence de M. Roger LITAUDON, Maire.

Etaient présents : M. MONIER, Mme PÉRICHON, M. ALLAIN, Mme PARRET BONMARTIN, M. ATHAYNE, Mme DESVIGNE, Mme FAURE, M. JOLY, Mme LACAUX, Mme DIAT, Mme FERREIRA, Mme IMBERT, M. SAUVESTRE, Mme MARTINET SCHIRCH, M. PISSOCHET, M. RENON, M. CARBON, M. OLIVEIRA, Mme DAVAUD, M. MALLET, Mme AZEVEDO, Mme MARTIN, M. PERET.

Etaient excusés : M. PETIT, M. MERCIER, Mme LUCOTTE

Pouvoirs : M. PETIT (à M. ATHAYNE), M. MERCIER (à M. JOLY), Mme LUCOTTE (à Mme PÉRICHON)

Secrétaire de séance : M. RENON

FINANCES ;

Investissement pour biens de faible valeur.

Vu les articles L 2122-21 et L 4231-2 du CGCT,

Vu l'acquisition pour la commune de biens d'une valeur inférieure à 500 € et ne figurant pas dans la liste des biens meubles constituant des immobilisations par nature,

Eu égard à la durée de vie et à la faculté de l'assemblée délibérante de les imputer en section d'investissement,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'imputer le bien figurant dans la liste jointe en section d'investissement du budget principal (M14).

OUI cet exposé et après en avoir délibéré et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE d'imputer en section d'investissement les biens de faible valeur ci-dessous énumérés :

- Meuleuse	108,38 € TTC
- Chauffe-eau	213,60 € TTC

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile au suivi de ce dossier.

PUBLICATION au R.A.A.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil municipal se sont réunis à la Salle des Fêtes Max FAVALELLI (afin de respecter les règles sanitaires et la distanciation physique), jeudi 8 avril 2021 sous la présidence de M. Roger LITAUDON, Maire.

Etaient présents : M. MONIER, Mme PÉRICHON, M. ALLAIN, Mme PARRET BONMARTIN, M. ATHAYNE, Mme DESVIGNE, Mme FAURE, M. JOLY, Mme LACAUJ, Mme DIAT, Mme FERREIRA, Mme IMBERT, M. SAUVESTRE, Mme MARTINET SCHIRCH, M. PISSOCHET, M. RENON, M. CARBON, M. OLIVEIRA, Mme DAVAUD, M. MALLET, Mme AZEVEDO, Mme MARTIN, M. PERET.

Etaient excusés : M. PETIT, M. MERCIER, Mme LUCOTTE

Pouvoirs : M. PETIT (à M. ATHAYNE), M. MERCIER (à M. JOLY), Mme LUCOTTE (à Mme PÉRICHON)

Secrétaire de séance : M. RENON

FINANCES ;

Collecte du courrier : Contrat avec la Poste Primo

Monsieur le Maire expose qu'à ce jour la Commune dispose d'une boîte postale et que la gestion de la collecte est assurée par un agent communal.

Dans le cadre de la réorganisation des services suite au départ en retraite de l'assistante de direction, Monsieur le Maire propose que cette gestion soit assurée par La Poste en souscrivant au contrat de collecte Primo à compter du 1^{er} septembre 2021 pour un montant annuel de 718, 00 € H.T. (tarif 2021) et de résilier l'abonnement à la boîte postale.

OUÏ cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de souscrire au contrat Collecte Primo proposé par La Poste afin d'assurer la collecte journalière du courrier, en départ et arrivée Mairie de Varennes-sur-Allier, Place de l'Hôtel de Ville
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile au suivi de ce dossier.

PUBLICATION au R.A.A.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil municipal se sont réunis à la Salle des Fêtes Max FAVALELLI (afin de respecter les règles sanitaires et la distanciation physique), jeudi 8 avril 2021 sous la présidence de M. Roger LITAUDON, Maire.

Etaient présents : M. MONIER, Mme PÉRICHON, M. ALLAIN, Mme PARRET BONMARTIN, M. ATHAYNE, Mme DESVIGNE, Mme FAURE, M. JOLY, Mme LACAUX, Mme DIAT, Mme FERREIRA, Mme IMBERT, M. SAUVESTRE, Mme MARTINET SCHIRCH, M. PISSOCHET, M. RENON, M. CARBON, M. OLIVEIRA, Mme DAVAUD, M. MALLET, Mme AZEVEDO, Mme MARTIN, M. PERET.

Etaient excusés : M. PETIT, M. MERCIER, Mme LUCOTTE

Pouvoirs : M. PETIT (à M. ATHAYNE), M. MERCIER (à M. JOLY), Mme LUCOTTE (à Mme PÉRICHON)

Secrétaire de séance : M. RENON

FINANCES ;

Affranchissement du courrier : contrat avec La Poste Affranchigo

Monsieur le Maire expose qu'à ce jour la Commune dispose d'une machine à affranchir en location et que la gestion de l'affranchissement du courrier est assurée par un agent communal.

Dans le cadre de la réorganisation des services suite au départ en retraite de l'assistante de direction, Monsieur le Maire propose que cette gestion soit assurée par La Poste en souscrivant au contrat Affranchigo à compter du 1^{er} septembre 2021 pour un montant mensuel de 41 € H.T (il reste entendu que les frais d'affranchissement seront facturés en sus) et de résilier le contrat de location de la machine à affranchir.

OUI cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de souscrire au contrat Affranchigo proposé par La Poste afin d'assurer l'affranchissement journalier du courrier, en départ Mairie de Varennes-sur-Allier,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile au suivi de ce dossier.

PUBLICATION au R.A.A.

Pour extrait conforme
Le Maire,



VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil municipal se sont réunis à la Salle des Fêtes Max FAVALELLI (afin de respecter les règles sanitaires et la distanciation physique), jeudi 8 avril 2021 sous la présidence de M. Roger LITAUDON, Maire.

Etaient présents : M. MONIER, Mme PÉRICHON, M. ALLAIN, Mme PARRET BONMARTIN, M. ATHAYNE, Mme DESVIGNE, Mme FAURE, M. JOLY, Mme LACAUX, Mme DIAT, Mme FERREIRA, Mme IMBERT, M. SAUVESTRE, Mme MARTINET SCHIRCH, M. PISSOCHET, M. RENON, M. CARBON, M. OLIVEIRA, Mme DAVAUD, M. MALLET, Mme AZEVEDO, Mme MARTIN, M. PERET.

Etaient excusés : M. PETIT, M. MERCIER, Mme LUCOTTE

Pouvoirs : M. PETIT (à M. ATHAYNE), M. MERCIER (à M. JOLY), Mme LUCOTTE (à Mme PÉRICHON)

Secrétaire de séance : M. RENON

FINANCES ;

Travaux aux entrées de ville : demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police.

Monsieur le Maire explique que dans le cadre des travaux sur les aménagements des entrées de ville, un certain nombre d'aménagements visant à renforcer la sécurité routière sont prévus.

A ce titre, le programme est éligible au dispositif de financement au titre de la répartition du produit des amendes de police.

Monsieur le Maire propose de solliciter cette aide pour la 2^{ème} phase des aménagements (tranche optionnelle 1 sur l'intersection de la Rue des Haies basses avec la N7 et tranche optionnelle 3 pour l'Avenue de Lyon du Square du Fragne à la Rue des Haies basses).

Il détaille les travaux pouvant s'articuler autour de 3 axes : aménagement de carrefour, opérations améliorant la sécurité routière et opérations améliorant le confort des usagers.

OUI cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **SOLLICITE** auprès du Département une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police pour la 2^{ème} phase du programme de travaux d'aménagement des entrées de ville, selon le détail ci-dessous :

<u>TRAVAUX</u>	<u>TAUX et MONTANT de SUBVENTION</u>
Aménagement de carrefour 170 968, 53 €	40 % (plafond subventionnable à 100 000 €) 40 000, 00 €
Opérations améliorant la sécurité routière 66 380, 25 €	30 % d'une dépense HT arrêtée à 45 000 € 13 500, 00 €
Opération améliorant le confort de l'utilisateur 31 570, 00 €	30 % d'une dépense HT limitée à 7 650 € 2 225, 00 €
TOTAL	55 725, 00 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document utile au suivi de ce dossier.

PUBLICATION au R.A.A.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil municipal se sont réunis à la Salle des Fêtes Max FAVALELLI (afin de respecter les règles sanitaires et la distanciation physique), jeudi 8 avril 2021 sous la présidence de M. Roger LITAUDON, Maire.

Etaient présents : M. MONIER, Mme PÉRICHON, M. ALLAIN, Mme PARRET BONMARTIN, M. ATHAYNE, Mme DESVIGNE, Mme FAURE, M. JOLY, Mme LACAUX, Mme DIAT, Mme FERREIRA, Mme IMBERT, M. SAUVESTRE, Mme MARTINET SCHIRCH, M. PISSOCHET, M. RENON, M. CARBON, M. OLIVEIRA, Mme DAVAUD, M. MALLET, Mme AZEVEDO, Mme MARTIN, M. PERET.

Etaient excusés : M. PETIT, M. MERCIER, Mme LUCOTTE

Pouvoirs : M. PETIT (à M. ATHAYNE), M. MERCIER (à M. JOLY), Mme LUCOTTE (à Mme PÉRICHON)

Secrétaire de séance : M. RENON

FINANCES ;

Cession de terrain Route de Créchy

Monsieur le Maire indique que la Commune est propriétaire d'un terrain sis 93 Route de Créchy d'une superficie de 2 985 M² dont elle n'a pas l'utilité. Cette parcelle de forme triangulaire, située dans un quartier résidentiel constitué de maisons individuelles, en bordure de la Route de Créchy et de la voie ferrée est classée en zone UB selon le Plan Local d'Urbanisme.

S'agissant d'une cession d'un bien immobilier, le Service des Domaines a été sollicité et par avis du 15 décembre, la valeur vénale du bien est estimée à 15 000 € (+ ou - 15%).

Vu la proposition faite par Monsieur LAMOTHE Patrick pour un montant de 12 750 €,

Monsieur le Maire propose d'accepter cette offre.

OUÏ cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité

- **DÉCIDE** de céder à Monsieur LAMOTHE Patrick la parcelle AX94 sise 93 Route de Créchy à Varennes-sur-Allier au prix de 12 750 €, il reste entendu que les frais inhérents à cette opération restent à la charge de l'acheteur
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à encaisser le produit de la cession en compte 775
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile au suivi de ce dossier.

PUBLICATION au R.A.A.

Pour extrait conforme
Le Maire,



VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil municipal se sont réunis à la Salle des Fêtes Max FAVALELLI (afin de respecter les règles sanitaires et la distanciation physique), jeudi 8 avril 2021 sous la présidence de M. Roger LITAUDON, Maire.

Etaient présents : M. MONIER, Mme PÉRICHON, M. ALLAIN, Mme PARRET BONMARTIN, M. ATHAYNE, Mme DESVIGNE, Mme FAURE, M. JOLY, Mme LACAU, Mme DIAT, Mme FERREIRA, Mme IMBERT, M. SAUVESTRE, Mme MARTINET SCHIRCH, M. PISSOCHET, M. RENON, M. CARBON, M. OLIVEIRA, Mme DAVAUD, M. MALLET, Mme AZEVEDO, Mme MARTIN, M. PERET.

Etaient excusés : M. PETIT, M. MERCIER, Mme LUCOTTE

Pouvoirs : M. PETIT (à M. ATHAYNE), M. MERCIER (à M. JOLY), Mme LUCOTTE (à Mme PÉRICHON)

Secrétaire de séance : M. RENON

FINANCES ;

Modification du tarif des concessions au cimetière, tarifs 2021

Vu la délibération du 24 septembre 2020 portant fixation des tarifs des concessions au cimetière pour l'année 2021,

Vu la délibération du 3 décembre 2020 portant modification N°1 des tarifs applicables au cimetière,

Vu la Loi N°2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021,

Vu la délibération du 8 avril 2021 portant modification du règlement applicable au cimetière,

Considérant la suppression de taxe inscrite dans la Loi de finances pour 2021,

Considérant la possibilité pour les familles d'insérer une photo du défunt sur la plaque d'identification apposée sur la case du columbarium ou sur la stèle de l'espace jardin du souvenir,

Monsieur le Maire propose :

- de supprimer la taxe d'usage du jardin du souvenir,
- de maintenir le tarif de 82,78 € l'unité aux plaques (sans photo), 210*130 mm installées sur le columbarium,
- de fixer le tarif de 94,78 € aux plaques (avec photo), 210*130 mm installées sur le columbarium,
- de maintenir le prix des plaques (sans photo), 100*50 mm pour espace Jardin du souvenir à 43,00 € l'unité,
- de fixer le prix des plaques (avec photo), 100*50 mm pour espace Jardin du souvenir à 55 € l'unité,
- D'approuver l'ensemble des tarifs suivants, applicables à compter du 1^{er} janvier 2021 :

Nouveau cimetière	
- cinquantenaire	402,29 €
- trentenaire	201,19 €
Ancien cimetière	
- cinquantenaire	201,19 €
- trentenaire	132,00 €
Cases du columbarium	
- cinquantenaire	402,29 €
- trentenaire	201,19 €
- 15 ans	132,00 €
Cavernes	
- cinquantenaire	1 036,81 €
- trentenaire	850,18 €
- 15 ans	622,08 €
Plaque normalisée columbarium	
Sans photo	82,78 €
Avec photo	94,78 €
Plaque normalisée jardin du souvenir	
Sans photo	43,00 €
Avec photo	55,00 €

OUÏ cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à

- APPROUVE les tarifs tels que définis ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile au suivi de ce dossier.

PUBLICATION au R.A.A

Pour extrait conforme,
Le Maire,



VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil municipal se sont réunis à la Salle des Fêtes Max FAVALELLI (afin de respecter les règles sanitaires et la distanciation physique), jeudi 8 avril 2021 sous la présidence de M. Roger LITAUDON, Maire.

Etaient présents : M. MONIER, Mme PÉRICHON, M. ALLAIN, Mme PARRET BONMARTIN, M. ATHAYNE, Mme DESVIGNE, Mme FAURE, M. JOLY, Mme LACAUX, Mme DIAT, Mme FERREIRA, Mme IMBERT, M. SAUVESTRE, Mme MARTINET SCHIRCH, M. PISSOCHET, M. RENON, M. CARBON, M. OLIVEIRA, Mme DAVAUD, M. MALLET, Mme AZEVEDO, Mme MARTIN, M. PERET.

Etaient excusés : M. PETIT, M. MERCIER, Mme LUCOTTE

Pouvoirs : M. PETIT (à M. ATHAYNE), M. MERCIER (à M. JOLY), Mme LUCOTTE (à Mme PÉRICHON)

Secrétaire de séance : M. RENON

TRAVAUX

Assainissement Avenue de Lyon (du Fragne aux Luteaux) / Lot 1 ALLIER TP / Mise au point

Vu les travaux de réhabilitation des eaux usées menés sur la Commune de Varennes-sur-Allier afin de se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur, et notamment sur l'entrée Sud (Avenue de Lyon, du Fragne aux Luteaux)

Vu la maîtrise d'œuvre pour le projet susvisé attribué à Larbre Ingénierie,

Vu la délibération du 11 février 2021 portant attribution du Lot N°1 (travaux et pose de réseaux d'eaux usées séparatifs) à l'entreprise Allier,

Vu les vérifications et arbitrages effectués sur ce lot à l'occasion de la mise au point du marché,

Considérant la nécessité d'entériner la mise au point telle que présentée en pièce jointe,

Monsieur le Maire propose de :

- corriger le prix du revêtement en enrobé 0/10,
- intégrer, côté impair, le remplacement de regards étanches en PEHD par des regards étanches en béton,
- intégrer, côté pair, le remplacement de regards étanches en PEHD par des regards étanches en béton,
- accepter la moins-value et porter le marché à la somme de 397 127, 50 € HT.

OUI cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- **ACCEPTÉ** la mise au point présentée par l'entreprise Allier TP afin d'intégrer les modifications sus-visées et de porter le montant du marché pour le lot 1 à la somme de 397 127, 50 € HT,

- **AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile au suivi de ce dossier.**

PUBLICATION au R.A.A

Pour extrait conforme
Le Maire





MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'EMPLOI
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

OUV11

MISE AU POINT¹

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Commune de VARENNES SUR ALLIER

Adresse : hôtel de ville – Place de l'hôtel de Ville - Code postal : 03 150 Varennes sur Allier

B - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

Marché public de travaux : LOT 1 : Travaux de mise en séparatif des réseaux d'eaux usées de l'avenue de Lyon et du lotissement « Les Luteaux »

C - Identification du candidat retenu.

ALLIER TP

Impasse du Marché – Enclos de la Ronde

03500 SAINT POURCAIN SUR SIOULE

Tel : 04.70.20.21.79 – Email : contact@alliertp.fr

SIRET : 400 095 600 00039

D - Modifications apportées.

A l'occasion de la mise au point du marché public ou de l'accord-cadre, les modifications ci-dessous sont apportées aux stipulations contenues dans les pièces constitutives du marché public ou de l'accord-cadre.

Nature du document concerné et numéro de l'article modifié ²	Nature de la modification apportée ³
DQE – Secteur « côté pair » article 501.4	Corriger le prix « revêtement en enrobé 0/10 » 27 € HT/m ² par le prix mentionné au BPU de 28 € HT/m ² . Cette correction engendre une plus-value du montant du marché de 60 € HT (voir DQE corrigé en annexe joint au présent document).
DQE – Secteur « côté impair »	Afin d'intégrer le remplacement des regards étanches en PEHD par des regards étanches en béton, les articles suivants sont modifiés : <ul style="list-style-type: none">- article 401-2 : Corriger la quantité 9 par 0- article 402-1 : Corriger la quantité 4 par 13- article 403-2 : Corriger la quantité 190 par 0- article 403-3 : Corriger la quantité 71 par 261 Cette modification engendre une moins-value du montant du marché de 14 180 € HT (voir DQE corrigé en annexe joint au présent document).

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi.

² Exemple : CCTP article 3.

³ Exemple : « la deuxième phrase est remplacée par ».

Nature du document concerné et numéro de l'article modifié ⁴	Nature de la modification apportée ⁵
DQE – Secteur « côté pair »	<p>Afin d'intégrer le remplacement des regards étanches en PEHD par des regards étanches en béton, les articles suivants sont modifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - article 401-2 : Corriger la quantité 6 par 0 - article 402-1 : Corriger la quantité 3 par 9 - article 403-2 : Corriger la quantité 85 par 0 - article 403-3 : Corriger la quantité 45 par 130 <p>Cette modification engendre une moins-value du montant du marché de 9 245 € HT (voir DQE corrigé en annexe joint au présent document).</p>
Acte d'engagement – article B1 – Engagement du titulaire ou du groupement titulaire	<p>En tenant compte des modifications stipulées précédemment, la moins-value correspondante à appliquer est de 23 365,00 € HT.</p> <p>Remplacé les prix de l'article correspondant par :</p> <p>Montant hors TVA : 397 127,50 € H.T.</p> <p>TVA 20 % : 79 425,50 €</p> <p>Montant TVA incluse : 476 553,00 € T.T.C</p>

⁴ Exemple : CCTP article 3.

⁵ Exemple : « la deuxième phrase est remplacée par ».

COMMUNE DE VARENNES SUR ALLIER (03)

TRAVAUX ASSAINISSEMENT

**Réhabilitation - Mise en séparatif des réseaux d'eaux usées de l'avenue de Lyon
"côté impair" et du lotissement "Les Luteaux"**

LOT 1 - Travaux

DETAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF

N° ARTICLE	DESIGNATION DES OUVRAGES	QUANTITE	PRIX UNITAIRE EN EUROS HT	DECOMPTE PARTIEL EN EUROS HT
CHAPITRE 0 - PREPARATION DE CHANTIER				
001	Installation de chantier et signalisation sécuritaire	Forfait	1,00	2 500,00 €
				2 500,00 €
TOTAL 0				2 500,00 €
N° ARTICLE	DESIGNATION DES OUVRAGES	QUANTITE	PRIX UNITAIRE EN EUROS HT	DECOMPTE PARTIEL EN EUROS HT
CHAPITRE 1 - TERRASSEMENT				
101	Tranchée pour pose de canalisations en terrain ordinaire			
	A) Le mètre, avec engin mécanique jusqu'à 1,30 m de profondeur			
	1) canalisations principales assainissement			
1	- pour tous diamètres intérieurs jusqu'à 350 mm inclus	m	595,00	15 470,00 €
2	- pour un diamètre intérieur supérieur à 350 jusqu'à 500 mm inclus	m	0,00	0,00 €
	2) branchements particuliers assainissement			
1	- pour tous diamètres intérieurs jusqu'à 200 mm inclus	m	110,00	2 750,00 €
102	B) Le mètre, à la main ou à l'aspiratrice excavatrice, pour canalisations principales ou de branchement tous réseaux à toutes profondeurs.			
1	- pour tous diamètres intérieurs jusqu'à 350 mm inclus	m	60,00	2 100,00 €
2	- pour un diamètre intérieur supérieur à 350 jusqu'à 500 mm inclus	m	8,00	280,00 €
103	Compactage jusqu'à l'IC exigé			
1	- pour tous diamètres intérieurs jusqu'à 350 mm inclus	m	773,00	1 546,00 €
104	Surprofondeurs			
1	- Surprofondeur de tranchée comprise entre 1,30 m et 2,50 m	dm/m	7200,00	720,00 €
2	- Surprofondeur de tranchée comprise entre 2,50 m et 3,50 m	dm/m	4600,00	460,00 €
3	- Surprofondeur de tranchée comprise entre 3,50 m et 5,50 m	dm/m	730,00	73,00 €
106	Rocher	dm/m	2465,00	4 930,00 €
107	Découpage de chaussée ou trottoirs	m	773,00	3 865,00 €
108	Matériaux d'apports et de substitution.			
1	- Sable 0/5 ou gravier lavé 6/10	m³	550,00	11 000,00 €
2	- Matériaux calibrés 0/20 ou 0/31,5	m³	3321,00	63 099,00 €
7	- Grève bitume	m³	229,00	75 570,00 €
110	Enlèvement des déblais en excès et mise en dépôt en centre agréé.	m³	4100,00	20 500,00 €
111	Présence de câbles ou conduites	m	100,00	100,00 €
112	Croisement de réseau	L'unité	105,00	525,00 €
113	Blindage			
1	- Blindage de protection pour canalisation DN < ou = à 400 mm	m	773,00	1 546,00 €
115	Sondages de reconnaissance et repérage	L'unité	5,00	250,00 €
118	Essai de classification GTR des sols	L'unité	2,00	1 000,00 €
TOTAL 1				205 784,00 €

E - Signature de la mise au point.

- Signature du candidat retenu :

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

- Signature du représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice :
(Préciser les nom, prénom et qualité du signataire.)

A Varennes-sur-Allier le 09 avril 2021

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice
habilité à signer le marché public ou l'accord-cadre)



N° ARTICLE	DESIGNATION DES OUVRAGES	QUANTITE	PRIX UNITAIRE EN EUROS HT	DECOMPTE PARTIEL EN EUROS HT	
CHAPITRE 2 - CANALISATIONS ASSAINISSEMENT					
201	Canalisations PVC - Tuyaux de classe de résistance 8				
2	- Pour un diamètre nominal de 160 mm	m	160,00	6,00 €	960,00 €
3	- Pour un diamètre nominal de 200 mm	m	150,00	8,00 €	1 200,00 €
4	- Pour un diamètre nominal de 315 mm	m	0,00	15,00 €	0,00 €
5	- Pour un diamètre nominal de 400 mm	m	8,00	27,00 €	216,00 €
202	Canalisations PVC - Tuyaux de classe de résistance 16				
1	- Pour un diamètre nominal de 200 mm	m	455,00	12,00 €	5 460,00 €
203	Pièces spéciales en PVC SDR34				
2	- Pièces spéciales DN 160 - équivalence métrique				
	- Coude tout angle	84	x	1	
	- Culotte de branchement à joint automatique	21	x	3	
	- Raccord de piquage (selles, clips,...)	0	x	2	
	- Réduction	0	x	1,5	
	- Bouchon	21	x	1	
	- Manchon de raccordement	0	x	3	
	- Manchon de raccordement intermatériaux	0	x	6	
	Total =	m	168,00	8,00 €	1 344,00 €
3	- Pièces spéciales DN 200 - équivalence métrique				
	- Coude tout angle	28	x	1	
	- Culotte de branchement à joint automatique	0	x	3	
	- Raccord de piquage (selles, clips,...)	0	x	2	
	- Réduction	0	x	1,5	
	- Bouchon	3	x	1	
	- Manchon de raccordement	0	x	3	
	- Manchon de raccordement intermatériaux	0	x	6	
	Total =	m	31,00	15,00 €	465,00 €
5	- Pièces spéciales DN 400 - équivalence métrique				
	- Coude tout angle	0	x	1	
	- Culotte de branchement à joint automatique	0	x	3	
	- Raccord de piquage (selles, clips,...)	0	x	2	
	- Réduction	0	x	1,5	
	- Bouchon	2	x	1	
	- Manchon de raccordement	0	x	3	
	- Manchon de raccordement intermatériaux	0	x	6	
	Total =	m	2,00	35,00 €	70,00 €
204	Grillage avertisseur	m	773,00	1,00 €	773,00 €
TOTAL 2				10 488,00 €	

N° ARTICLE	DESIGNATION DES OUVRAGES	QUANTITE	PRIX UNITAIRE EN EUROS HT	DECOMPTE PARTIEL EN EUROS HT	
CHAPITRE 3 - MACKONNERIES POUR OUVRAGES COULES SUR PLACE					
301	Béton : Fourniture et mise en oeuvre de bétons dosés en kg/m³				
1	Béton de propreté C150 à mettre en oeuvre sur 0,15 m d'épaisseur au minimum,	m³	1,00	130,00 €	130,00 €
2	Béton d'assise C200 pour lits de pose,	m³	1,00	140,00 €	140,00 €
3	Béton de fondation C250 pour fondations des bordures et caniveaux, de regards, confections de caissettes, massifs d'ancrage et butées.	m³	1,00	150,00 €	150,00 €
4	Béton C350 pour ouvrages.	m³	1,00	160,00 €	160,00 €
5	Béton autoplaçant pour remblaiement en conditions difficiles	m³	1,00	180,00 €	180,00 €
TOTAL 3				760,00 €	

N° ARTICLE	DESIGNATION DES OUVRAGES	QUANTITE	PREX UNETAIRE EN EUROS HT	DECOMPTE PARTIEL EN EUROS HT	
CHAPITRE 4 - OUVRAGES ANNEXES ET EQUIPEMENTS.					
401	Regard étanche en PEHD préfabriqué avec cunette - profondeur 1,30 m				
1	- pour un ouvrage de 600 mm de diamètre	L'unité	5,00	950,00 €	4 750,00 €
2	- pour un ouvrage de 1 000 mm de diamètre	L'unité	0,00	2 050,00 €	0,00 €
402	Regards étanche en béton - profondeur 1,30 m				
1	- pour un ouvrage de 1 000 mm de diamètre ou 1 000 x 1 000 mm	L'unité	13,00	580,00 €	7 540,00 €
403	Plus-value sur les prix 501 et 502 pour surprofondeur de regard				
1	- pour un ouvrage en PEHD de 600 mm de diamètre	dm	50,00	10,00 €	500,00 €
2	- pour un ouvrage en PEHD de 1 000 mm de diamètre	dm	0,00	10,00 €	0,00 €
3	- pour un ouvrage en béton de 1 000 mm de diamètre ou 1 000 x 1 000 mm	dm	261,00	5,00 €	1 305,00 €
404	Percement paroi béton ou PEHD				
1	- pour une conduite de DN inférieur ou égale à 250 mm	L'unité	4,00	40,00 €	160,00 €
2	- pour une conduite de DN 300 à 400 mm	L'unité	2,00	60,00 €	120,00 €
405	Boîte de branchement PVC CRS				
1	- Boîte de branchement DN315	L'unité	21,00	150,00 €	3 150,00 €
3	- Boîte de branchement DN400 - 3 entrée	L'unité	0,00	200,00 €	0,00 €
406	Plus-value sur le prix 505 pour surprofondeur de boîte de branchement				
1	- Boîte de branchement DN315	dm	20,00	1,00 €	20,00 €
2	- Boîte de branchement DN400	dm	0,00	1,20 €	0,00 €
407	Dispositif de fermeture - tampon de regard				
1	- Tampon classe D400 - trafic intense	L'unité	18,00	155,00 €	2 790,00 €
408	Jonction des branchements privés avec les collecteurs existants et les regards	L'unité	0,00	400,00 €	0,00 €
409	Aménagement d'une chute accompagnée dans regard Pour des diamètres de 0 à 200 mm inclus	Forfait	3,00	220,00 €	660,00 €
TOTAL 4					20 995,00 €

N° ARTICLE	DESIGNATION DES OUVRAGES	QUANTITE	PRIX UNITAIRE EN EUROS HT	DECOMPTE PARTIEL EN EUROS HT
CHAPITRE 6 - REFECTION DE CHAUSSEES - BORDURES - TROTTOIRS - CANIVEAUX				
501	Réfection de chaussée ou d'accotement			
3	Revêtement tri-couche	m ² 1100,00	9,00 €	9 900,00 €
4	Revêtement en enrobé 0/10	m ² 1020,00	28,00 €	28 560,00 €
502	Finition en sablé	m ² 150,00	15,00 €	2 250,00 €
506	Démontage et réemploi de pavés, pavés autobloquants, bordures et de caniveaux en pavés			
1	- le mètre carré de pavés ou pavés autobloquants	m ² 0,00	35,00 €	0,00 €
2	- le mètre linéaire de bordures	m 22,00	28,00 €	616,00 €
507	Remise en état des terrains	m ² 10,00	12,00 €	120,00 €
509	Remise en état des marquages au sol et peintures	Forfait 1,00	1 500,00 €	1 500,00 €
TOTAL 5				42 946,00 €

N° ARTICLE	DESIGNATION DES OUVRAGES	QUANTITE	PRIX UNITAIRE EN EUROS HT	DECOMPTE PARTIEL EN EUROS HT
CHAPITRE 6 - PLANS ET DOSSIERS				
601	Plan de recolement			
1	Etablissement des dossiers au km de canalisation posée	km 0,77	900,00 €	693,00 €
TOTAL 6				693,00 €

MONTANT TOTAL TRAVAUX HT CHAPITRE 1 à 6	284 166,00 € HT
T.V.A 20 %	56 833,20 €
MONTANT TOTAL TRAVAUX TTC	340 999,20 € TTC

COMMUNE DE VARENNES SUR ALLIER (03)

TRAVAUX ASSAINISSEMENT

**Réhabilitation - Mise en séparatif des réseaux d'eaux usées de l'avenue de Lyon
"côté pair"**

LOT 1 - Travaux

DETAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF

N° ARTICLE	DESIGNATION DES OUVRAGES	QUANTITE	PREX UNITAIRE EN EUROS HT	DECOMPTE PARTIEL EN EUROS HT	
CHAPITRE 0 - PREPARATION DE CHANTIER					
001	Installation de chantier et signalisation sécuritaire	Forfait	1,00	2 500,00 €	2 500,00 €
TOTAL 0				2 500,00 €	
N° ARTICLE	DESIGNATION DES OUVRAGES	QUANTITE	PREX UNITAIRE EN EUROS HT	DECOMPTE PARTIEL EN EUROS HT	
CHAPITRE 1 - TERRASSEMENT					
101	Tranchée pour pose de canalisations en terrains ordinaire				
	A) Le mètre, avec engin mécanique jusqu'à 1,30 m de profondeur				
1	1) canalisations principales assainissement	m	370,00	26,00 €	9 620,00 €
	- pour tous diamètres intérieurs jusqu'à 350 mm inclus				
1	2) branchements particuliers assainissement	m	50,00	25,00 €	1 250,00 €
	- pour tous diamètres intérieurs jusqu'à 200 mm inclus				
	B) Le mètre, à la main ou à l'aspiratrice excavatrice, pour canalisations principales ou de branchement tous réseaux à toutes profondeurs.				
1	- pour tous diamètres intérieurs jusqu'à 350 mm inclus	m	78,00	35,00 €	2 730,00 €
103	Compactage jusqu'à l'IC exigé				
1	- pour tous diamètres intérieurs jusqu'à 350 mm inclus	m	498,00	2,00 €	996,00 €
104	Surprofondeurs				
1	- Surprofondeur de tranchée comprise entre 1,30 m et 2,50 m	dm/m	4550,00	0,10 €	455,00 €
2	- Surprofondeur de tranchée comprise entre 2,50 m et 3,50 m	dm/m	1360,00	0,10 €	136,00 €
3	- Surprofondeur de tranchée comprise entre 3,50 m et 5,50 m	dm/m	5,00	0,10 €	0,50 €
105	Rocher	dm/m	1875,00	2,00 €	3 750,00 €
107	Découpage de chaussée ou trottoirs	m	498,00	5,00 €	2 490,00 €
108	Matériaux d'apports et de substitution.				
1	- Sablé 0/5 ou gravier lavé 5/10	m³	325,00	20,00 €	6 500,00 €
2	- Matériaux calibrés 0/20 ou 0/31,5	m³	1780,00	19,00 €	33 820,00 €
7	- Grève bitume	m³	7,00	330,00 €	2 310,00 €
110	Enlèvement des déblais en excès et mise en dépôt en centre agréé.	m³	2112,00	5,00 €	10 560,00 €
111	Présence de câbles ou conduites	m	100,00	1,00 €	100,00 €
112	Croisement de réseau	L'unité	70,00	5,00 €	350,00 €
113	Blindage				
1	- Blindage de protection pour canalisation DN < ou = à 400 mm	m	498,00	2,00 €	996,00 €
115	Sondages de reconnaissance et repérage	L'unité	7,00	50,00 €	350,00 €
118	Essai de classification GTR des sols	L'unité	2,00	500,00 €	1 000,00 €
TOTAL 1				77 413,50 €	

N° ARTICLE	DESIGNATION DES OUVRAGES	QUANTITE	PRIX UNITAIRE EN EUROS HT	DECOMPTE PARTIEL EN EUROS HT		
CHAPITRE 2 - CANALISATIONS ASSAINISSEMENT						
201	Canalisations PVC - Tuyaux de classe de résistance 8					
2	- Pour un diamètre nominal de 150 mm	m	110,00	6,00 €	660,00 €	
3	- Pour un diamètre nominal de 200 mm	m	370,00	8,00 €	2 960,00 €	
4	- Pour un diamètre nominal de 315 mm	m	18,00	15,00 €	270,00 €	
203	Pièces spéciales en PVC SDR34					
2	- Pièces spéciales DN 160 - équivalence métrique					
	- Coude tout angle	45	x	1		
	- Culotte de branchement à joint automatique	13	x	3		
	- Raccord de piquage (selles, clips,...)	0	x	2		
	- Réduction	0	x	1,5		
	- Bouchon	11	x	1		
	- Manchon de raccordement	0	x	3		
	- Manchon de raccordement intermatériaux	0	x	6		
	Total =		m	58,00	8,00 €	784,00 €
3	- Pièces spéciales DN 200 - équivalence métrique					
	- Coude tout angle	18	x	1		
	- Culotte de branchement à joint automatique	0	x	3		
	- Raccord de piquage (selles, clips,...)	0	x	2		
	- Réduction	0	x	1,5		
	- Bouchon	0	x	1		
	- Manchon de raccordement	0	x	3		
	- Manchon de raccordement intermatériaux	0	x	6		
	Total =		m	18,00	15,00 €	270,00 €
204	Grillage avertisseur	m	498,00	1,00 €	498,00 €	
TOTAL 2					5 442,00 €	

N° ARTICLE	DESIGNATION DES OUVRAGES	QUANTITE	PRIX UNITAIRE EN EUROS HT	DECOMPTE PARTIEL EN EUROS HT	
CHAPITRE 3 - MACONNERIES POUR OUVRAGES COULES SUR PLACE					
301	Béton : Fourniture et mise en oeuvre de bétons dosés en kg/m³				
1	Béton de propreté C150 à mettre en oeuvre sur 0,15 m d'épaisseur au minimum.	m³	1,00	130,00 €	130,00 €
2	Béton d'assise C200 pour lits de pose.	m³	1,00	140,00 €	140,00 €
3	Béton de fondation C250 pour fondations des bordures et caniveaux, de regards, confections de cunettes, massifs d'ancrage et butées.	m³	1,00	150,00 €	150,00 €
4	Béton C350 pour ouvrages.	m³	1,00	160,00 €	160,00 €
5	Béton autoplaçant pour remblaiement en conditions difficiles	m³	1,00	180,00 €	180,00 €
TOTAL 3					760,00 €

N° ARTICLE	DESIGNATION DES OUVRAGES	QUANTITE	PREX UNITAIRE EN EUROS HT	DECOMPTE PARTEIL EN EUROS HT	
CHAPITRE 4 - OUVRAGES ANNEXES ET EQUIPEMENTS					
401	Regard étanche en PEHD préfabriqué avec cunette - profondeur 1,30 m				
1	- pour un ouvrage de 600 mm de diamètre	L'unité	5,00	950,00 €	4 750,00 €
2	- pour un ouvrage de 1 000 mm de diamètre	L'unité	0,00	2 050,00 €	0,00 €
402	Regards étanche en béton - profondeur 1,30 m				
1	- pour un ouvrage de 1 000 mm de diamètre ou 1 000 x 1 000 mm	L'unité	9,00	580,00 €	5 220,00 €
403	Plus-value sur les prix 501 et 502 pour surprofondeur de regard				
1	- pour un ouvrage en PEHD de 600 mm de diamètre	dm	50,00	10,00 €	500,00 €
2	- pour un ouvrage en PEHD de 1 000 mm de diamètre	dm	0,00	10,00 €	0,00 €
3	- pour un ouvrage en béton de 1 000 mm de diamètre ou 1 000 x 1 000 mm	dm	130,00	5,00 €	650,00 €
404	Percement paroi béton ou PEHD				
1	- pour une conduite de DN inférieur ou égale à 250 mm	L'unité	2,00	40,00 €	80,00 €
2	- pour une conduite de DN 300 à 400 mm	L'unité	0,00	60,00 €	0,00 €
405	Boîte de branchement PVC CR8				
1	- Boîte de branchement DN315	L'unité	15,00	150,00 €	2 250,00 €
3	- Boîte de branchement DN400 - 3 entrée	L'unité	1,00	200,00 €	200,00 €
406	Plus-value sur le prix 505 pour surprofondeur de boîte de branchement				
1	- Boîte de branchement DN315	dm	150,00	1,00 €	150,00 €
2	- Boîte de branchement DN400	dm	5,00	1,20 €	6,00 €
407	Dispositif de fermeture - tampon de regard				
1	- Tampon classe D400 - trafic intense	L'unité	14,00	155,00 €	2 170,00 €
408	Jonction des branchements privés avec les collecteurs existants et les regards				
		L'unité	5,00	400,00 €	2 000,00 €
409	Aménagement d'une chute accompagnée dans regard Pour des diamètres de 0 à 200 mm inclus				
1		Forfait	2,00	220,00 €	440,00 €
410	Intervention sur regard existant REU1				
		Forfait	1,00	450,00 €	450,00 €
TOTAL 4					18 866,00 €

N° ARTICLE	DESIGNATION DES OUVRAGES	QUANTITE	PRIX UNITAIRE EN EUROS HT	DECOMPTE PARTIEL EN EUROS HT
CHAPITRE 6 - REFECTION DE CHAUSSEES - BORDURES - TROTTOIRS - CANIVEAUX				
501	Réfection de chaussée ou d'accotement			
3	Revêtement tri-couche	m² 650,00	9,00 €	5 850,00 €
4	Revêtement en enrobé Q/10	m² 60,00	28,00 €	1 680,00 €
502	Finition en sablé	m² 0,00	15,00 €	0,00 €
506	Démontage et réemploi de pavés, pavés autobloquants, bordures et de caniveaux en pavés			
1	- le mètre carré de pavés ou pavés autobloquants	m² 0,00	35,00 €	0,00 €
2	- le mètre linéaire de bordures	m 0,00	28,00 €	0,00 €
507	Remise en état des terrains	m² 0,00	12,00 €	0,00 €
509	Remise en état des marquages au sol et peintures	Forfait 0,00	1 500,00 €	0,00 €
TOTAL 5				7 530,00 €

N° ARTICLE	DESIGNATION DES OUVRAGES	QUANTITE	PRIX UNITAIRE EN EUROS HT	DECOMPTE PARTIEL EN EUROS HT
CHAPITRE 6 - PLANS ET DOSSIERS				
601	Plan de recolement			
1	Etablissement des dossiers au km de canalisation posée	km 0,50	900,00 €	450,00 €
TOTAL 6				450,00 €

MONTANT TOTAL TRAVAUX HT CHAPITRE 1 à 6	112 961,50 € HT
T.V.A 20 %	22 592,30 €
MONTANT TOTAL TRAVAUX TTC	135 553,80 € TTC

VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil municipal se sont réunis à la Salle des Fêtes Max FAVALELLI (afin de respecter les règles sanitaires et la distanciation physique), jeudi 8 avril 2021 sous la présidence de M. Roger LITAUDON, Maire.

Etaient présents : M. MONIER, Mme PÉRICHON, M. ALLAIN, Mme PARRET BONMARTIN, M. ATHAYNE, Mme DESVIGNE, Mme FAURE, M. JOLY, Mme LACAUX, Mme DIAT, Mme FERREIRA, Mme IMBERT, M. SAUVESTRE, Mme MARTINET SCHIRCH, M. PISSOCHET, M. RENON, M. CARBON, M. OLIVEIRA, Mme DAVAUD, M. MALLET, Mme AZEVEDO, Mme MARTIN, M. PERET.

Etaient excusés : M. PETIT, M. MERCIER, Mme LUCOTTE

Pouvoirs : M. PETIT (à M. ATHAYNE), M. MERCIER (à M. JOLY), Mme LUCOTTE (à Mme PÉRICHON)

Secrétaire de séance : M. RENON

EAU ;
Projet SDAGE

Vu la révision en cours du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.D.A.G.E.) Loire Bretagne,
Vu l'établissement de ce S.D.A.G.E. pour une durée de six ans,
Vu la possibilité d'émettre des avis sur ce schéma,

Considérant la situation hydrique préoccupante sur des pans entiers de nos territoires, notamment sur l'amont Loire-Allier,

Monsieur le Maire propose de réitérer une partie de l'argumentaire de la motion prise lors de la séance du 3 décembre dernier et de demander à l'Agence de l'Eau en charge de la révision du SDAGE Loire Bretagne de :

- incorporer un axe en faveur du développement du stockage de l'eau, sous toutes ses formes, afin d'accroître sa disponibilité, assorti d'une levée de toutes les contraintes sur le plafonnement des usages de l'amont par rapport au SDAGE précédent,
- affirmer la solidarité amont-aval afin de prendre en considération le rôle essentiel joué par l'amont dans le maintien de la qualité des milieux aquatiques et les contraintes endossées pour cela,
- ouvrir une réflexion sur les besoins, les priorités, les répartitions juste de l'eau à l'échelle du grand bassin Loire Bretagne, seule méthode pour définir les débits devant être mis à disposition des territoires de l'aval.

OUI cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- ÉMET les propositions susvisées,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile au suivi de ce dossier.

PUBLICATION au R.A.A.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil municipal se sont réunis à la Salle des Fêtes Max FAVALELLI (afin de respecter les règles sanitaires et la distanciation physique), jeudi 8 avril 2021 sous la présidence de M. Roger LITAUDON, Maire.

Etaient présents : M. MONIER, Mme PÉRICHON, M. ALLAIN, Mme PARRET BONMARTIN, M. ATHAYNE, Mme DESVIGNE, Mme FAURE, M. JOLY, Mme LACAUX, Mme DIAT, Mme FERREIRA, Mme IMBERT, M. SAUVESTRE, Mme MARTINET SCHIRCH, M. PISSOCHET, M. RENON, M. CARBON, M. OLIVEIRA, Mme DAVAUD, M. MALLET, Mme AZEVEDO, Mme MARTIN, M. PERET.

Etaient excusés : M. PETIT, M. MERCIER, Mme LUCOTTE

Pouvoirs : M. PETIT (à M. ATHAYNE), M. MERCIER (à M. JOLY), Mme LUCOTTE (à Mme PÉRICHON)

Secrétaire de séance : M. RENON

JEUNESSE ;

Gestion d'un « Point Information Jeunesse » ;
convention avec VILTAÏS : renouvellement

Vu la délibération du 6 février 2020 portant approbation du renouvellement de la convention avec l'Association Viltais pour l'animation du PIJ (Point Info Jeunesse) de Varennes-sur-Allier pour l'année 2020,

Considérant le terme de cette convention,

Considérant que la Commune n'a pas les moyens d'assurer elle-même ce service envers les jeunes,

Monsieur le Maire propose de renouveler la convention pour l'année 2021 selon les conditions suivantes :

- | | |
|--|----------|
| - Durée de la convention | 1 an |
| - Participation financière de la Commune | 30 410 € |

OUÏ cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des votants (Mme DIAT s'étant abstenue) ,

- **ACCEPTÉ** de renouveler la convention avec l'Association Viltais pour l'animation du PIJ de Varennes-sur-Allier,

- **AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile au suivi de ce dossier.**

PUBLICATION au R.A.A.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil municipal se sont réunis à la Salle des Fêtes Max FAVALELLI (afin de respecter les règles sanitaires et la distanciation physique), jeudi 8 avril 2021 sous la présidence de M. Roger LITAUDON, Maire.

Etaient présents : M. MONIER, Mme PÉRICHON, M. ALLAIN, Mme PARRET BONMARTIN, M. ATHAYNE, Mme DESVIGNE, Mme FAURE, M. JOLY, Mme LACAUX, Mme DIAT, Mme FERREIRA, Mme IMBERT, M. SAUVESTRE, Mme MARTINET SCHIRCH, M. PISSOCHET, M. RENON, M. CARBON, M. OLIVEIRA, Mme DAVAUD, M. MALLET, Mme AZEVEDO, Mme MARTIN, M. PERET.

Etaient excusés : M. PETIT, M. MERCIER, Mme LUCOTTE

Pouvoirs : M. PETIT (à M. ATHAYNE), M. MERCIER (à M. JOLY), Mme LUCOTTE (à Mme PÉRICHON)

Secrétaire de séance : M. RENON

VIE ASSOCIATIVE, SPORTS, JEUNESSE ;

Subventions accordées par la ville :
Année 2021.

Vu l'avis de la commission vie associative, sportive et jeunesse en date du 5 mars 2021,

Vu l'avis de la commission administration générale, finances et budget, gestion administrative des logements en date du 30 mars 2021,

Considérant que Messieurs PERET, ATHAYNE, OLIVEIRA, ALLAIN présidents d'associations, sont invités à sortir de la salle et ne prendront pas part au vote.

Monsieur le Maire présente le détail des subventions prévues pour l'année 2021 tel que mentionné en pièce jointe.

Au regard de la situation sanitaire et de l'incertitude quant à la reprise d'activités associatives, il précise le principe suivant :

- Versement du montant alloué en 2020 sur le premier semestre,
- Versement du solde en fin d'année sous condition de reprise et après examen de la situation de chaque association.

OUI cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des votants,

- **APPROUVE les propositions ci annexées,**

- **CONSTATE** que les crédits nécessaires au paiement des subventions figurent au budget primitif de 2021, article 6574
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile au suivi de ce dossier.

PUBLICATION au R.A.A.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil municipal se sont réunis à la Salle des Fêtes Max FAVALELLI (afin de respecter les règles sanitaires et la distanciation physique), jeudi 8 avril 2021 sous la présidence de M. Roger LITAUDON, Maire.

Etaient présents : M. MONIER, Mme PÉRICHON, M. ALLAIN, Mme PARRET BONMARTIN, M. ATHAYNE, Mme DESVIGNE, Mme FAURE, M. JOLY, Mme LACAU, Mme DIAT, Mme FERREIRA, Mme IMBERT, M. SAUVESTRE, Mme MARTINET SCHIRCH, M. PISSOCHET, M. RENON, M. CARBON, M. OLIVEIRA, Mme DAVAUD, M. MALLET, Mme AZEVEDO, Mme MARTIN, M. PERET.

Etaient excusés : M. PETIT, M. MERCIER, Mme LUCOTTE

Pouvoirs : M. PETIT (à M. ATHAYNE), M. MERCIER (à M. JOLY), Mme LUCOTTE (à Mme PÉRICHON)

Secrétaire de séance : M. RENON

INTERCOMMUNALITE ;

Motion de soutien site de
Sept-Fons, Dompierre-sur-Besbre.

Lors de la séance du Conseil communautaire du 29 mars dernier, les élus de la Communauté de Communes Entr'Allier, Besbre et Loire ont été informés de la nécessité pour le groupe Stellantis situé sur le site de Sept-Fons à Dompierre sur Besbre, de réaliser des investissements de décarbonisation du « Cubilot » dans le but de répondre à la transition énergétique.

Projet indispensable à la poursuite de l'activité fonderie et d'usinage dans les mois et années à venir, cet investissement permettra d'augmenter la capacité nécessaire de production pour compenser la perte de l'activité Moteurs Diesel en 2025.

Considérant la motion ci-annexée prise par la Communauté de Communes,

Monsieur le Maire propose, en soutien à cette action, de voter une motion idoine.

OUI cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des votants (M. MALLET s'étant abstenu),

- **APPROUVE** la motion telle que ci annexée,

- **AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile au suivi de ce dossier.**

PUBLICATION au R.A.A.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil municipal se sont réunis à la Salle des Fêtes Max FAVALELLI (afin de respecter les règles sanitaires et la distanciation physique), jeudi 8 avril 2021 sous la présidence de M. Roger LITAUDON, Maire.

Etaient présents : M. MONIER, Mme PÉRICHON, M. ALLAIN, Mme PARRET BONMARTIN, M. ATHAYNE, Mme DESVIGNE, Mme FAURE, M. JOLY, Mme LACAUX, Mme DIAT, Mme FERREIRA, Mme IMBERT, M. SAUVESTRE, Mme MARTINET SCHIRCH, M. PISSOCHET, M. RENON, M. CARBON, M. OLIVEIRA, Mme DAVAUD, M. MALLET, Mme AZEVEDO, Mme MARTIN, M. PERET.

Etaient excusés : M. PETIT, M. MERCIER, Mme LUCOTTE

Pouvoirs : M. PETIT (à M. ATHAYNE), M. MERCIER (à M. JOLY), Mme LUCOTTE (à Mme PÉRICHON)

Secrétaire de séance : M. RENON

CULTURE ;

Saison culturelle 2021 - modification de la demande d'aide départementale

Vu la délibération du 24 septembre 2020 portant demande d'aide départementale pour accueillir le spectacle de magie « Stéphane Arnow Rosier » au titre de la saison culturelle 2021

Vu l'impossibilité de tenir cette animation le 25 avril 2021 compte tenu des annonces gouvernementales au regard de la situation sanitaire,

Vu la programmation de la saison culturelle 2021,

Vu l'engagement du département à soutenir l'organisation d'un spectacle par commune et par an afin de promouvoir et favoriser la diffusion de spectacles réalisés par des compagnies, des artistes professionnels du spectacle vivant,

Considérant la nécessité d'annuler le spectacle de magie de Stéphane ARNOW ROSIER et de le reporter à la saison culturelle 2022,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'annuler la demande d'aide pour le spectacle susvisé et de faire une nouvelle demande auprès du Département pour un soutien sur la représentation du spectacle des Mirabelles Kitchen prévue le 10 juillet 2021,

OUI cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **RAPPORTE la délibération du 24 septembre 2020 portant demande de subvention départementale au titre de la saison culturelle 2021,**

- **APPROUVE** le budget prévisionnel suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Prestation artistique	1 477, 00 € TTC	Entrées 5 € x 200	1 000, 00 €
Frais SACEM/SACD	300, 00 € TTC	Sponsors	100, 00 €
Frais annexes (repas, collation)	200, 00 € TTC	Département	400, 00 €
Frais de communication	600, 00 € TTC	Autofinancement	1 077, 00 €
Total dépenses	2 577,00 €	Total recettes	2 577,00 €

- **SOLLICITE** une aide départementale au titre du dispositif d'aide à la diffusion de spectacles afin de financer le spectacle des Mirabelles Kitchen,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document utile à ce dossier,

PUBLICATION au R.A.A.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil municipal se sont réunis à la Salle des Fêtes Max FAVALELLI (afin de respecter les règles sanitaires et la distanciation physique), jeudi 8 avril 2021 sous la présidence de M. Roger LITAUDON, Maire.

Etaient présents : M. MONIER, Mme PÉRICHON, M. ALLAIN, Mme PARRET BONMARTIN, M. ATHAYNE, Mme DESVIGNE, Mme FAURE, M. JOLY, Mme LACAU, Mme DIAT, Mme FERREIRA, Mme IMBERT, M. SAUVESTRE, Mme MARTINET SCHIRCH, M. PISSOCHET, M. RENON, M. CARBON, M. OLIVEIRA, Mme DAVAUD, M. MALLET, Mme AZEVEDO, Mme MARTIN, M. PERET.

Etaient excusés : M. PETIT, M. MERCIER, Mme LUCOTTE

Pouvoirs : M. PETIT (à M. ATHAYNE), M. MERCIER (à M. JOLY), Mme LUCOTTE (à Mme PÉRICHON)

Secrétaire de séance : M. RENON

PERSONNEL ;

Signature d'une convention
de rupture conventionnelle

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et notamment son article 72,

Vu le décret n°2019-1593 du 31 décembre 2019 relatif à la procédure de rupture conventionnelle dans la fonction publique,

Vu le décret n°2019-1596 du 31 décembre 2019 relatif à l'indemnité spécifique de rupture conventionnelle dans la fonction publique et portant diverses dispositions relatives aux dispositifs indemnitaires d'accompagnement des agents dans leurs transitions professionnelles,

Vu le courrier de Mme DAVID Edith sollicitant une rupture conventionnelle,

Le Maire rappelle à l'assemblée :

La loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et notamment son article 72 instaure la rupture conventionnelle pour les contractuels en CDI et, à partir du 1^{er} janvier 2020, son expérimentation jusqu'au 31 décembre 2025 pour les fonctionnaires titulaires.

A l'initiative de Mme DAVID Edith, un entretien préalable s'est déroulé le 19 mars, les échanges ont porté sur :

- 1- Les motifs de la demande et le principe de la rupture conventionnelle ;
- 2- La fixation de la date de la cessation définitive des fonctions ;
- 3- Le montant envisagé de l'indemnité spécifique de rupture conventionnelle ;
- 4- Les conséquences de la cessation définitive des fonctions, notamment le bénéfice de l'assurance chômage, l'obligation de remboursement prévue aux articles 8 et 49 du Décret n°2019-1593 et le respect des obligations déontologiques prévues aux articles 25 et 26 de la loi du 13 juillet 1983 susvisée et à l'article 432-13 du code pénal.

Le Maire présente à l'assemblée le projet de convention de rupture conventionnelle.

Compte tenu de l'ancienneté de service et de la rémunération brute de référence de Mme DAVID Edith, les parties proposent de fixer le montant de l'Indemnité Spécifique de Rupture Conventionnelle (ISRC) à hauteur de 1 603,02 €

La date de radiation effective est fixée au 15 mai 2021.

Il appartient donc au Conseil Municipal de se prononcer sur le projet de convention présenté.

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le montant de l'Indemnité Spécifique de Rupture Conventionnelle (ISRC) à hauteur de 1 603,02 €

FIXE la date de cessation définitive de fonctions au 14 mai 2021, radiation effective le 15 mai 2021,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de rupture conventionnelle avec Mme DAVID Edith,

PRECISE que les crédits correspondants seront prévus au budget.

PUBLICATION au R.A.A.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil municipal se sont réunis à la Salle des Fêtes Max FAVALELLI (afin de respecter les règles sanitaires et la distanciation physique), jeudi 8 avril 2021 sous la présidence de M. Roger LITAUDON, Maire.

Etaient présents : M. MONIER, Mme PÉRICHON, M. ALLAIN, Mme PARRET BONMARTIN, M. ATHAYNE, Mme DESVIGNE, Mme FAURE, M. JOLY, Mme LACAUX, Mme DIAT, Mme FERREIRA, Mme IMBERT, M. SAUVESTRE, Mme MARTINET SCHIRCH, M. PISSOCHET, M. RENON, M. CARBON, M. OLIVEIRA, Mme DAVAUD, M. MALLET, Mme AZEVEDO, Mme MARTIN, M. PERET.

Etaient excusés : M. PETIT, M. MERCIER, Mme LUCOTTE

Pouvoirs : M. PETIT (à M. ATHAYNE), M. MERCIER (à M. JOLY), Mme LUCOTTE (à Mme PÉRICHON)

Secrétaire de séance : M. RENON

PERSONNEL ;

Création d'un emploi à temps complet de chargé de mission / Précision

Vu la délibération N°2021140101 du 14 janvier 2021 portant création d'un emploi de chargé de mission sur le projet Petites Villes de Demain,

Vu la demande de la Sous-Préfecture de l'Allier d'apporter des précisions quant aux conditions d'emploi,

Considérant la nécessité de préciser le caractère non permanent de l'emploi et le niveau de rémunération,

Monsieur le Maire propose de confirmer que l'emploi est créé au titre du contrat de projet prévu par le Décret N°2020-172 du 27 février 2020 et de préciser que le contrat est prévu pour occuper un emploi non permanent pour une durée déterminée dans la limite de 6 ans.

Il propose de fixer le niveau de rémunération sur un grade d'attaché territorial, 3^{ème} échelon, Indice brut 499 et de permettre l'octroi d'un régime indemnitaire au titre de l'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise).

OUÏ cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- Précise que l'emploi de chargé de mission « Petites Villes de Demain » est créé sur un emploi non permanent au titre du contrat de projet prévu par le Décret N°2020-172 du 27 février 2020,
- Fixe le niveau de rémunération sur un grade d'attaché territorial, 3^{ème} échelon, Indice brut 499,

- Décide d'octroyer un régime indemnitaire au titre de l'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise), dont le montant mensuel est fixé à 100 € bruts,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat et tout document utile au suivi de ce dossier,
- Précise que les crédits correspondants seront prévus au budget.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil municipal se sont réunis à la Salle des Fêtes Max FAVALELLI (afin de respecter les règles sanitaires et la distanciation physique), mardi 11 mai 2021 sous la présidence de M. Roger LITAUDON, Maire.

Date de convocation : 5 mai 2021

Etaient présents : M. MONIER, Mme PÉRICHON, M. ALLAIN, Mme PARRET BONMARTIN, M. ATHAYNE, Mme DESVIGNE, M. JOLY, M. MERCIER, Mme DIAT, Mme IMBERT, M. SAUVESTRE, Mme MARTINET SCHIRCH, M. PISSOCHET, M. OLIVEIRA, Mme DAVAUD, Mme LUCOTTE, M. MALLET, Mme AZEVEDO, Mme MARTIN, M. PERET.

Etaient excusés : M. PETIT, Mme LACAUX, Mme FAURE, Mme FERREIRA, M. RENON, M. CARBON

Pouvoirs : M. PETIT (M. ALLAIN), Mme LACAUX (Mme DESVIGNE), Mme FAURE (Mme PÉRICHON), Mme FERREIRA (M. MONIER), M. RENON (M. ATHAYNE), M. CARBON (M. LITAUDON)

Secrétaire de séance : M. PISSOCHET

PERSONNEL ;

Modification du tableau des effectifs n°6

Vu la délibération du 5 décembre 2019 portant refonte du tableau des effectifs,
Vu la délibération du 10 juillet 2020 portant modification N°1 dudit tableau,
Vu la délibération du 24 septembre 2020 portant modification N°2 dudit tableau,
Vu la délibération du 03 décembre 2020 portant modification N°3 dudit tableau,
Vu la délibération du 14 janvier 2021 portant modification N°4 dudit tableau,
Vu la délibération du 8 avril 2021 portant modification N°5 dudit tableau,
Vu les demandes de mutation effectuées par un agent du service espaces verts (adjoint technique territorial) et la directrice générale des services (attachée territoriale),
Considérant la nécessité d'ouvrir des postes (1 adjoint technique à temps complet et 1 attaché à temps complet) afin de permettre leur remplacement si possible avant la date effective de leur départ et ce pour faciliter la transition.

Monsieur le Maire propose de modifier en conséquence le tableau des effectifs.

OUI cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- **Approuve la modification du tableau des effectifs telle que proposée en annexe,**
- **Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile au suivi de ce dossier.**

Pour extrait conforme

Le Maire,



LISTE DES EMPLOIS PERMANENTS ET NON-PERMANENTS

- 11 MAI 2021 -

Emplois permanents (recrutement par arrêté)

CATEGORIES de FILIERES	Ouverts	Pourvus
FILIERE ADMINISTRATIVE		
<u>Cadre d'emplois des Attachés Territoriaux</u>		
Attaché	2	1
<u>Cadre d'emplois des Rédacteurs</u>		
Rédacteur principal 2ème classe	2	0
Rédacteur	1	0
<u>Cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux</u>		
Adjoint administratif principal de 1ère classe	4	3
Adjoint administratif principal de 1ère classe à temps non complet (28h)	1	1
Adjoint administratif principal de 2ème classe à temps non complet (28h)	1	0
Adjoint administratif principal de 2ème classe à temps non complet (32h)	1	1
Adjoint administratif principal de 2ème classe	1	0
Adjoint administratif	1	1
Adjoint administratif à temps non complet (20h)	1	1
Adjoint administratif à temps non complet (18h)	1	1
FILIERE TECHNIQUE		
<u>Cadre d'emplois des Ingénieurs territoriaux</u>		
Ingénieur	2	1
<u>Cadre d'emplois des Techniciens territoriaux</u>		
Technicien principal de 1ère classe	1	0
Technicien	4	3
<u>Cadre d'emplois des Agents de maîtrise territoriaux</u>		
Agent de maîtrise principal	4	3
Agent de maîtrise	6	5
<u>Cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux</u>		
Adjoint technique principal de 1ère classe	3	2
Adjoint technique principal de 2ème classe	9	6
Adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet (32h)	1	0
Adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet (23h)	1	1
Adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet (25h)	1	0
Adjoint technique de 1ère classe	1	0
Adjoint technique	12	11
Adjoint technique à temps non complet (28h, 26h15, 25h, 25h, 24h, 23h, 23h, 23h, 20h, 15h, 13h, 9h, 1h30)	12	10

FILIERE SPORTIVE		
<u>Cadre d'emplois des Éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives</u>		
Éducateur territorial des APS Principal de 2ème classe	1	1
FILIERE MEDICO SOCIALE		
<u>Cadre d'emplois des Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles</u>		
ATSEM Principal de 1ère classe à temps non complet (32h)	1	1
ATSEM Principal de 2ème classe	2	2
ATSEM Principal de 2ème classe à temps non complet (32h)	2	1
ATSEM Principal de 2ème classe à temps non complet (30h)	0	0
ATSEM de 1ère classe à temps non complet (32h)	1	0
ATSEM à temps non complet (30h)	0	0
ATSEM à temps non complet (32h)	0	0
FILIERE DE LA POLICE MUNICIPALE		
<u>Cadre d'emplois des Chefs de service de Police municipale</u>		
Chef de service de Police municipale principal de 1ère classe	1	1
Chef de service de Police municipale principal de 2ème classe	1	0
<u>Cadre d'emplois des Agents de Police municipale</u>		
Brigadier	1	0
Gardien	1	0
Gardien-Brigadier	1	1
FILIERE CULTURELLE		
<u>Cadre d'emplois des Adjoints territoriaux du patrimoine</u>		
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	1	1
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe à temps non complet (17h30)	1	0
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe à temps complet (17h)	1	1
Adjoint du patrimoine de 2ème classe à temps non complet (17h30)	1	0
Adjoint du patrimoine de 2ème classe à temps non complet	1	0
Adjoint du patrimoine à temps non complet (24h)	1	0
Adjoint du patrimoine à temps non complet (20h)	1	1
Adjoint du patrimoine à temps non complet (17h)	1	0
FILIERE ANIMATION		
<u>Cadre d'emplois des animateurs territoriaux</u>		
Animateur Principal de 1ère classe	1	0
Animateur Principal de 2ème classe	1	1
<u>Cadre d'emplois des Adjoints territoriaux d'animation</u>		
Adjoint d'animation	3	2
Adjoint d'animation de 2ème classe à temps complet	1	0
Adjoint d'animation de 2ème classe à temps non complet (28h et 20h)	2	0
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	1	1
	102	65

LISTE DES EMPLOIS PERMANENTS ET NON-PERMANENTS

- 11 MAI 2021 -

Emplois non permanents (recrutement par contrat)

CONTRAT DE DROIT PUBLIC	Nombre
CONTRAT DE PROJET Attaché territorial 3ème échelon	1
ACCROISSEMENT SAISONNIER DE L'ACTIVITE Adjoint d'animation 1er échelon Adjoint technique - 1er échelon	9 1
ACCROISSEMENT TEMPORAIRE DE L'ACTIVITE Adjoint technique 1er échelon Adjoint d'animation 1er échelon	3 3
CONTRAT DE DROIT PRIVÉ	
PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCE Agent des services techniques Agent du service enfance Agent polyvalent	3 2 1
DIVERS	
VACATAIRES Selon le besoin (exemple : Agents recenseurs appelés à se partager la dotation forfaitaire (charges déduites) versées par l'État à la commune au frais de recensement, au prorata du nombre d'habitants et de logement décomptés par chacun, agent de gardiennage...) Service civique (contractualisation avec un partenaire)	1 2

VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil municipal se sont réunis à la Salle des Fêtes Max FAVALELLI (afin de respecter les règles sanitaires et la distanciation physique), mardi 11 mai 2021 sous la présidence de M. Roger LITAUDON, Maire.

Date de convocation : 5 mai 2021

Etaient présents : M. MONIER, Mme PÉRICHON, M. ALLAIN, Mme PARRET BONMARTIN, M. ATHAYNE, Mme DESVIGNE, M. JOLY, M. MERCIER, Mme DIAT, Mme IMBERT, M. SAUVESTRE, Mme MARTINET SCHIRCH, M. PISSOCHET, M. OLIVEIRA, Mme DAVAUD, Mme LUCOTTE, M. MALLET, Mme AZEVEDO, Mme MARTIN, M. PERET.

Etaient excusés : M. PETIT, Mme LACAUX, Mme FAURE, Mme FERREIRA, M. RENON, M. CARBON

Pouvoirs : M. PETIT (M. ALLAIN), Mme LACAUX (Mme DESVIGNE), Mme FAURE (Mme PERICHON), Mme FERREIRA (M. MONIER), M. RENON (M. ATHAYNE), M. CARBON (M. LITAUDON)

Secrétaire de séance : M. PISSOCHET

FINANCES ;

Vente de tatamis réformés

Vu l'achat de tatamis neufs pour équiper le dojo de Varennes-sur-Allier,
Vu l'inutilité pour la Commune de Varennes-sur-Allier de conserver les anciens tatamis,
Considérant la proposition faite par l'association « cercle bourbonnais d'aïkido » d'acquérir ce matériel.

Monsieur le Maire propose de sortir ce matériel de l'actif de la Commune et de le céder pour un montant de 500 € (tarif établi en accord avec l'association qui a un lien étroit avec l'Ecole d'Arts Martiaux de Varennes-sur-Allier).

OUI cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- **Décide de réformer les anciens tatamis du dojo communal,**
- **Décide de les céder au « Cercle Bourbonnais d'Aïkido » pour un montant de 500 € (non soumis à TVA),**
- **Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile au suivi de ce dossier.**

Publication au R.A.A

Pour extrait conforme,
Le Maire,



VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil municipal se sont réunis à la Salle des Fêtes Max FAVALELLI (afin de respecter les règles sanitaires et la distanciation physique), mardi 11 mai 2021 sous la présidence de M. Roger LITAUDON, Maire.

Date de convocation : 5 mai 2021

Etaient présents : M. MONIER, Mme PÉRICHON, M. ALLAIN, Mme PARRET BONMARTIN, M. ATHAYNE, Mme DESVIGNE, M. JOLY, M. MERCIER, Mme DIAT, Mme IMBERT, M. SAUVESTRE, Mme MARTINET SCHIRCH, M. PISSOCHET, M. OLIVEIRA, Mme DAVAUD, Mme LUCOTTE, M. MALLET, Mme AZEVEDO, Mme MARTIN, M. PERET.

Etaient excusés : M. PETIT, Mme LACAUX, Mme FAURE, Mme FERREIRA, M. RENON, M. CARBON

Pouvoirs : M. PETIT (M. ALLAIN), Mme LACAUX (Mme DESVIGNE), Mme FAURE (Mme PÉRICHON), Mme FERREIRA (M. MONIER), M. RENON (M. ATHAYNE), M. CARBON (M. LITAUDON)

Secrétaire de séance : M. PISSOCHET

FINANCES ;

Location de l'immeuble Avenue Victor Hugo / Avenant N°1

Vu la délibération portant location de l'immeuble à la SAS Les Landiers avec 6 mois de gratuité,
Vu le bail portant mention de la gratuité jusqu'au 30 avril 2021,
Considérant l'impossibilité pour les locataires d'ouvrir le commerce au regard de la situation sanitaire, Monsieur le Maire propose de prolonger la période de remise gracieuse du loyer d'un mois supplémentaire et de ne faire payer la SAS Les Landiers qu'à compter de juin 2021.

OUI cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide de prolonger d'un mois la période de gratuité du loyer pour l'immeuble sis Avenue Victor Hugo,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant audit bail formalisant cette prolongation et tout document utile au suivi de ce dossier.

Publication au R.A.A

Pour extrait conforme,

Le Maire,



